

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU COMMERCE

DIRECTION GENERALE DE LA REGULATION ET DE L'ORGANISATION DES ACTIVITES

LISTING DES TEXTES LEGISLATIFS
ET REGLEMENTAIRES RELATIFS
AU SECTEUR DU COMMERCE

S.BOUKERIT

S/D ORGANISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DES PROFESSIONS REGLEMENTEES

- DERNIERE MISE A JOUR JANVIER 2016 -

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES
REGISSANT L'ADMINISTRATION CENTRALE,
LES SERVICES EXTERIEURS ET LES ORGANISMES
SOUS-TUTELLE DU MINISTERE DU COMMERCE

I- PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- *Ordonnance n°06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 Juillet 2006 portant statut général de la fonction publique*
(JO N°46 du 16 Juillet 2006, P3);
- *Décret présidentiel n°07-304 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.*
(JO N°61 du 30 Septembre 2007, P7);
- *Décret présidentiel n°07-307 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques*
(JO N°61 du 30 Septembre 2007, P12);
- *Décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable*
(JO N°61 du 30 Septembre 2007, P14);
- *Décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement.*
(JO N°25 du 18 Mai 2015, P12);
- *Décret présidentiel n°15-194 du 7 Chaoual 1436 correspondant au 23 juillet 2015 modifiant le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement*
(JO N°40 du 23 Juillet 2015, P41);
- *Loi n°11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune*
(JO N°37 du 03 Juillet 2011, P4);
- *Loi n° 12-06 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux associations*
(JO N°02 du 15 Janvier 2012, P28);
- *Loi n°12-07 du 28 Rabie El Aoual 1433 correspondant au 21 Février 2012 relative à la Wilaya*
(JO N°12 du 29 Février 2012, P4);
- *Décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 Janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques*
(JO N°03 du 20 Janvier 2008, P3);
- *Décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 Janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs*
(JO N°03 du 20 Janvier 2008, P27);
- *Décret exécutif n° 08-08 du 19 Moharram 1429 correspondant au 27 Janvier 2008 fixant les conditions de nomination au poste supérieur de chef de bureau de l'administration centrale et la bonification indiciaire y afférente*
(JO N°05 du 30 Janvier 2008, P6);
- *Décret exécutif n°09-415 du 29 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 16 décembre 2009 portant statut particulier applicable aux fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce*
(JO N°75 du 20 Décembre 2009, P16);
- *Décret exécutif n°15-59 du 18 Rabie Ethani 1436 correspondant au 8 février 2015 fixant les éléments constitutifs du salaire national minimum garanti*
(JO N°08 du 15 Février 2015, P10);

- Décret exécutif n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015 portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et fixant les règles particulières qui leur sont liées
(JO N°29 du 31 Mai 2015, P3) ;
- Décret exécutif n°15-141 du 9 Chaâbane 1436 correspondant au 28 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de la circonscription administrative
(JO N°29 du 31 Mai 2015, P6).

II-ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTERE DU COMMERCE

II-1- ATTRIBUTION DU MINISTRE DU COMMERCE

- Décret exécutif n°02-453 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 portant attribution du Ministre du Commerce
(JO N°85 du 22 Décembre 2002, P9).

II- 2- ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTERE DU COMMERCE

- Décret exécutif n°02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 portant organisation de l'administration centrale du Ministère du Commerce
(JO N°85 du 22 Décembre 2002, P10);
- Décret exécutif n°08-266 du 17 Chaâbane 1429correspondant au 19 aout 2008 modifiant et complétant le décret exécutif n°02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 portant organisation de l'administration centrale du Ministère du Commerce
(JO N°48 du 24 Aout 2008, P7);
- Décret exécutif n°11-04 du 4 Safar 1432 correspondant au 9 Janvier 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n°02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 portant organisation de l'administration centrale du Ministère du Commerce
(JO N°02 du 12 Janvier 2011, P3);
- Décret exécutif n°14-18 du 19 Rabie El Aouel 1435 correspondant au 21 Janvier 2014 modifiant et complétant le décret exécutif n°02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 portant organisation de l'administration centrale du Ministère du Commerce
(JO N°04 du 26 Janvier 2014, P7);
- Arrêté interministériel du 13 Rabie Ethani 1431 correspondant au 29 mars 2010 fixant le nombre de postes supérieurs des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques au titre de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°60 du 20 Octobre 2010, P18);
- Arrêté interministériel du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 fixant les spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps spécifiques de l'administration chargée du commerce
(JO N°40 du 20 Juillet 2011, P32);
- Arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce en bureaux
(JO N°58 du 21 Octobre 2012, P20) ;
- Arrêté interministériel du 21 Rabie Ethani 1434 correspondant au 4 mars 2013 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 fixant les spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps spécifiques de l'administration chargée du commerce
(JO N°42 du 21 Août 2013, P103).

II - 3- CARTE DE COMMISSION D'EMPLOI

- *Arrêté du 27 Ramadhan 1433 correspondant au 15 août 2012 fixant le spécimen de la carte de commission d'emploi ainsi que les modalités de délivrance et de retrait pour les fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce*
(JO N°13 du 06 Mars 2013, P20).

II - 4- CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

- *Décret exécutif n°07-192 du 2 Jomada Ethania 1428 correspondant au 17 juin 2007 portant création, organisation et fonctionnement du centre de formation et de perfectionnement des agents de contrôle du ministère du commerce*
(JO N°42 du 24 Juin 2007, P4);
- *Décret exécutif n°10-249 du 6 Dhou El Kaada 1431 correspondant au 14 octobre 2010 modifiant le décret exécutif n°07-192 du 2 Jomada Ethania 1428 correspondant au 17 Juin 2007 portant création, organisation et fonctionnement du centre de formation et de perfectionnement des agents de contrôle du ministère du commerce*
(JO N° 62 du 24 Octobre 2010, P6);
- *Arrêté du 9 Rabie Ethani 1432 correspondant au 14 mars 2011 fixant le siège du centre de formation des agents de contrôle du ministère du commerce*
(JO N° 18 du 23 Mars 2011, P35);
- *Arrêté interministériel du 28 Rajab 1433 correspondant au 18 juin 2012 fixant l'organisation administrative du centre de formation et de perfectionnement des agents de contrôle du ministère du commerce*
(JO N° 45 du 18 Septembre 2013, P19).

II - 5- COMMISSIONS DE RECOURS ET COMMISSIONS PARITAIRES

- *Décret n°84-10 du 14 Janvier 1984 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires*
(JO N° 03 du 17 Janvier 1984, P65);
- *Décret n°84-11 du 14 Janvier 1984 fixant les modalités de désignation des représentants du personnel aux commissions paritaires*
(JO N° 03 du 17 janvier 1984, P68);
- *Arrête du 22 Jomada Ethania 1415 correspondant au 26 novembre 1994 portant création d'une commission des œuvres sociales au profit des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce*
(JO N°27 du 17 mai 1995, P16);
- *Arrête du 12 Jomada Ethania 1415 correspondant au 16 novembre 1994 portant création des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce*
(JO N°27 du 17 mai 1995, P17);
- *Arrête du 17 Rajab 1415 correspondant au 21 décembre 1994 portant composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce*
(JO N°27 du 17 mai 1995, P18);
- *Arrêté du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004 portant composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce*
(JO N°02 du 05 Janvier 2005, P33);

- Arrêté du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004 portant composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°02 du 05 Janvier 2005, P35);
- Arrête du 3 Rabie El Aouel 1428 correspondant au 22 mars 2007 modifiant l'arrête du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004 portant composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°30 du 09 mai 2007, P31);
- Arrête du 3 Rabie El Aouel 1428 correspondant 22 mars 2007 modifiant l'arrête du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004 portant composition des commissions de recours compétentes à l'égard de personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°30 du 09 mai 2007, P32);
- Arrête de l'Aouel Dhou El Kaada 1428 correspondant au 11 novembre 2007 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°78 du 12 Décembre 2007, P22);
- Arrête du 7 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 17 novembre 2007 portant renouvellement de la composition des commissions de recours compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°78 du 12 Décembre 2007, P23);
- Arrêté du 18 Safar 1431 correspondant au 3 février 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté de l'Aouel Dhou El Kaada 1428 correspondant au 11 novembre 2007 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°23 du 11 avril 2010, P11);
- Arrêté du 18 Safar 1431 correspondant au 3 février 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté du 7 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 17 novembre 2007 portant renouvellement de la composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°23 du 11 Avril 2010, P12);
- Arrêté du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 12 Joumada Ethania 1415 correspondant au 16 novembre 1994 portant création des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce
(JO N°37 du 03 Juillet 2011, P30);
- Arrêté du 9 Chaâbane 1432 correspondant au 11 juillet 2011 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration central du ministère du commerce
(JO N°19 du 1^{er} Avril 2012, P27) ;
- Arrêté du 27 Moharram 1437 correspondant au 10 novembre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce, du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage et de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur.
(JO N°01 du 06 Janvier 2016, P18).

II - 6- CONSEIL DE LA CONCURRENCE

- Décret présidentiel n°96-44 du 26 Chaâbane 1416 correspondant au 17 janvier 1996 fixant le règlement intérieur du conseil de la concurrence
(JO N°05 du 21 Janvier 1996, P4);

- Décret exécutif n°11-241 du 8 Chaâbane 1432 correspondant au 10 juillet 2011 fixant l'organisation et le fonctionnement du conseil de la concurrence
(JO N°39 du 13 Juillet 2011, P16) ;
- Décret exécutif n°11-242 du 8 Chaâbane 1432 correspondant au 10 juillet 2011 portant création du bulletin officiel de la concurrence et définissant son contenu ainsi que les modalités de son élaboration
(JO N°39 du 13 Juillet 2011, P17).

II - 7- CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

- Décret exécutif n°12-355 du 16 Dhou El Kaada 1433 correspondant au 2 octobre 2012 fixant la composition et les compétences du conseil national de protection des consommateurs
(JO N°56 du 11 Octobre 2012, P8).

II - 8- EXAMENS, CONCOURS ET FORMATIONS

- Décret présidentiel n°14-196 du 8 Ramadhan 1435 correspondant au 6 juillet 2014 portant organisation et gestion de la formation et du perfectionnement à l'étranger
(JO N°42 du 09 Juillet 2014, P11) ;
- Décret exécutif n°96-92 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 03 mars 1996 relatif à la formation, au perfectionnement et au recyclage des fonctionnaires
(JO N°16 du 06 Mars 1996, P4);
- Arrêté interministériel du 28 Rajab 1418 correspondant au 29 novembre 1998 fixant la liste des établissements publics de formation spécialisée habilités à organiser les examens professionnels pour l'accès aux corps spécifiques de l'administration centrale chargée du commerce
(JO N°18 du 29 Mars 1998, P20);
- Arrêté interministériel du 27 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 17 mai 2004 déterminant le montant de l'indemnité convertible relative à la formation et au perfectionnement de durée égale ou inférieure à six mois effectués à l'étranger
(JO N°39 du 16 Juin 2004, P16);
- Arrêté interministériel du 24 Joumada El Oula 1432 correspondant au 28 avril 2011 fixant le cadre d'organisation des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant au corps spécifique de l'administration chargée du commerce
(JO N°50 du 11 Septembre 2011, P19);
- Arrêté interministériel du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 fixant les spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps spécifiques de l'administration chargée du commerce
(JO N°40 du 20 Juillet 2011, P32);
- Arrêté interministériel du 27 Rabie Ethani 1433 correspondant au 20 mars 2012 fixant les modalités d'organisation, la durée ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce
(JO N°37 du 21 Juillet 2013, P21).

II - 9- FONCTIONS SUPERIEURES

- Décret présidentiel n°90-225 du 25 Juillet 1990 fixant la liste des fonctions supérieures de l'Etat au titre de la Présidence de la République
(JO N°31 du 28 Juillet 1990, P879);

- *Décret présidentiel n° 07-305 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 modifiant le décret exécutif n°90-228 du 25 juillet 1990 fixant le mode de rémunération applicable aux fonctionnaires et agents publics exerçant des fonctions supérieures de l'Etat*
(JO N°61 du 30 Septembre 2007, P11);
- *Décret présidentiel n° 07-306 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant le régime indemnitaire des fonctionnaires et agents publics exerçant des fonctions supérieures de l'Etat*
(JO N°61 du 30 Septembre 2007, P12);
- *Décret exécutif n°90-226 du 25 Juillet 1990 fixant la liste les droits et obligations des travailleurs exerçant des fonctions supérieures de l'Etat*
(JO N°31 du 28 Juillet 1990, P879);
- *Décret exécutif n°90-227 du 25 Juillet 1990 fixant la liste des fonctions supérieures de l'Etat au titre de l'administration, des institutions et organismes publics*
(JO N°31 du 28 Juillet 1990, P883);
- *Décret exécutif n°90-228 du 25 Juillet 1990 fixant le mode de rémunération applicable aux travailleurs exerçant des fonctions supérieures de l'Etat*
(JO N°31 du 28 Juillet 1990, P884);
- *Décret exécutif n°90-230 du 25 Juillet 1990 fixant les dispositions statutaires particulières aux emplois et fonctions supérieurs de l'administration territoriale*
(JO N°31 du 28 Juillet 1990, P887).

II -10- INSPECTION GENERALE

- *Loi n°90-03 du 06 Février 1990 relative à l'inspection du travail*
(JO N°06 du 07 Février 1990, P206);
- *Décret exécutif n°94-209 du 7 Safar 1415 correspondant au 16 Juillet 1994 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale du Ministère du Commerce*
(JO N°47 du 20 Juillet 1994, P9);
- *Décret exécutif n°04-311 du 7 Chaâbane 1425 correspondant au 22 Septembre 2004 modifiant le décret exécutif n°94-209 du 7 Safar 1415 correspondant au 16 Juillet 1994 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale du Ministère du Commerce*
(JO N°62 du 26 Septembre 2004, P6).

II - 11- RELATIONS DE TRAVAIL

- *Loi n°90-04 du 06 février 1990 relative au règlement des conflits individuels du travail*
(JO N°06 du 07 Février 1990, P18);
- *Loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail*
(JO N°17 du 25 avril 1990, P488);
- *Loi n°91-27 du 21 décembre 1991 complétant la loi n°90-02 du 06 février 1990 relative à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève*
(JO N°68 du 25 Décembre 1990, P2165);
- *Loi n°91-28 du 21 décembre 1991 complétant la loi n°90-04 du 06 février 1990 relative au règlement des conflits individuels du travail*
(JO N°68 du 25 Décembre 1990, P2166);
- *Loi n°90-29 du 21 décembre 1990 modifiant et complétant la loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail*
(JO N°68 du 25 Décembre 1990, P2167);

- Ordonnance n°97-02 du 2 Ramadhan 1417 correspondant au 11 janvier 1997 complétant la loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail
(JO N°03 du 12 Janvier 1997, P5);
- Ordonnance n°97-03 du 2 Ramadhan 1417 correspondant au 11 janvier 1997 fixant la durée légale du travail
(JO N°03 du 12 Janvier 1997, P6);
- Décret exécutif n°97-59 du Aouel Dhou Kaada 1417 correspondant au 09 mars 1997 déterminant l'aménagement et la répartition des horaires de travail à l'intérieur de la semaine dans le secteur des institutions et administrations publiques
(JO N°13 du 12 Mars 1997, P19);
- Décret exécutif n°09-244 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 modifiant le décret exécutif n°97-59 du Aouel Dhou El Kaada 1417 correspondant au 9 mars 1997 déterminant l'aménagement et la répartition des horaires de travail à l'intérieur de la semaine dans le secteur des institutions et administrations publiques
(JO N°44 du 26 Juillet 2009, P25).

III - SERVICES EXTERIEURS DU MINISTERE DU COMMERCE

III -1- ORGANISATION, ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES EXTERIEURS DU MINISTERE DU COMMERCE

- Décret exécutif n°90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir nominatif et de gestion administrative, à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant
(JO N°13 du 28 Mars 1990, P383);
- Décret exécutif n°11-09 du 15 Safar 1432 correspondant au 20 Janvier 2011 portant organisation, attribution et fonctionnement des services extérieurs du Ministère du Commerce
(JO N°04 du 23 Janvier 2011, P7);
- Décret exécutif n°12-274 du 8 Chaâbane 1433 correspondant au 28 Juin 2012 fixant la liste des postes supérieurs des services extérieurs du ministère du commerce, les conditions d'accès à ces postes de la bonification indiciaire y afférente
(JO N°40 du 04 Juillet 2012, 8);
- Arrêté interministériel du 16 Ramadhan 1432 correspondant au 16 août 2011 portant organisation des directions de wilayas du commerce et des directions régionales du commerce en bureaux
(JO N°24 du 25 Avril 2012, P 39) ;
- Arrêté interministériel du 28 Rajab 1432 correspondant au 30 juin 2011 fixant le nombre de postes supérieurs fonctionnels des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce au niveau des directions régionales et des directions de wilayas du commerce
(JO N°27 du 6 mai 2012, P21);
- Arrêté interministériel du 27 Dhou El Kaada 1435 correspondant au 22 septembre 2014 fixant le nombre des brigades d'inspection au niveau des directions de wilaya du commerce, des inspections territoriales et des inspections du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes au niveau des frontières terrestres, maritimes, aéroportuaires, des zones et entrepôts sous-douane.
(JO N°66 du 9 novembre 2014, P18);
- Arrêté du Aouel Rajab 1433 correspondant au 22 mai 2012 portant délégation du pouvoir de nomination et de gestion administrative aux directeurs régionaux du commerce et aux directeurs de wilayas du commerce
(JO N°45 du 1^{er} Août 2012, P28);

- Arrêté du 17 Rajab 1434 correspondant au 27 mai 2013 modifiant l'arrêté du Aouel Rajab 1433 correspondant au 22 mai 2012 portant délégation du pouvoir de nomination et de gestion administrative aux directeurs régionaux du commerce et aux directeurs de wilayas du commerce
(JO N°52 du 20 Octobre 2013, P23).

III - 2- DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE

- Arrêté du 7 Chaâbane 1425 correspondant au 22 septembre 2004 portant implantation et compétence territoriale des directions régionales du commerce
(JO N°68 du 27 Octobre 2004, P21).

III - 3- DIRECTIONS DE WILAYA DU COMMERCE

- Arrêté interministériel du 20 Rajab 1427 correspondant au 15 Août 2006 fixant le fonctionnement des subdivisions territoriales du commerce et des inspections de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes aux frontières
(JO N°07 du 08 Janvier 2006, P9).

III-3-1- INSPECTIONS AUX FRONTIERES

- Arrêté interministériel du 17 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 13 novembre 2011 portant création des inspections du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes au niveau des frontières terrestres, maritimes, aéroportuaires et des zones et entrepôts sous douane.
(JO N°24 du 25 Avril 2012, P 40);
- Arrêté interministériel du 2 Joumada El Oula 1433 correspondant au 25 mars 2012 portant implantation d'inspections du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes au niveau des frontières terrestres, maritimes, aéroportuaires, des zones et entrepôts sous douane
(JO N°26 du 15 Mai 2013, P26).

III-3-2- INSPECTIONS TERRITORIALES

- Arrêté interministériel du 21 Ramadhan 1432 correspondant au 21 août 2011 portant création des inspections territoriales du commerce
(JO N°26 du 15 Mai 2013, P26);
- Arrêté interministériel du 4 Joumada Ethania 1433 correspondant au 26 avril 2012 portant implantation des inspections territoriales du commerce
(JO N°24 du 05 Mai 2013, P23);
- Arrêté interministériel du 24 Rajab 1436 correspondant au 13 mai 2015 modifiant l'arrêté interministériel du 21 Ramadhan 1432 correspondant au 21 août 2011 portant création d'inspections territoriales du commerce.
(JO N°38 du 12 Juillet 2015, P17).

IV - ORGANISMES SOUS TUTELLE

VI - 1- L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR «ALGEX »

- Décret exécutif n° 04-174 du 23 Rabie Ethani 1425 correspondant au 12 juin 2004 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur
(JO N°39 du 16 Juin 2004, P4);

- *Décret exécutif n°08-313 du 5 Chaoual 1429 correspondant au 5 octobre 2008 complétant le décret exécutif n°04-174 du 23 Rabie Ethani 1425 correspondant au 12 juin 2004 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur*
(JO N°58 du 08 Octobre 2008, P7);
- *Arrêté interministériel du 5 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 7 décembre 2005 fixant la classification des postes supérieurs de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX).*
(JO N°26 du 23 Avril 2006, P14).

**VI - 2 - LA CHAMBRE ALGERIENNE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE « CACI »
ET LES CHAMBRES ALGERIENNES DU COMMERCE « CCI »**

- *Décret exécutif n°96-93 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 03 mars 1996 instituant les chambres de commerce et d'industrie*
(JO N°16 du 06 Mars 1996, P7) ;
- *Décret exécutif n°96-94 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 03 mars 1996 instituant la chambre Algérienne de commerce et d'industrie*
(JO N°16 du 06 Mars 1996, P14) ;
- *Décret exécutif n°2000-311 du 16 Rajab 1421 correspondant au 14 octobre 2000 modifiant et complétant le décret exécutif n°96-93 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 03 mars 1996 instituant les chambres de commerce et d'industrie*
(JO N°61 du 18 Octobre 2000, P8) ;
- *Décret exécutif n°2000-312 du 16 Rajab 1421 correspondant au 14 octobre 2000 modifiant et complétant le décret exécutif n°96-94 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 03 mars 1996 instituant la chambre Algérienne de commerce et d'industrie*
(JO N°61 du 18 Octobre 2000, P9) ;
- *Décret exécutif n°07-365 du 18 Dhou El Kaâda 1428 correspondant au 28 novembre 2007 définissant les modalités de versement et d'affectation du produit de la taxe annuelle perçue au profit de la chambre algérienne de commerce et d'industrie et des chambres de commerce et d'industrie*
(JO N°75 du 2 Décembre 2007, P29);
- *Arrêté interministériel du 6 Rabie Ethani 1428 correspondant au 24 avril 2007 portant dénomination, siège social et délimitation des circonscriptions territoriales des chambres de commerce et d'industrie*
(JO N°45 du 11 Juillet 2007, P32) ;
- *Arrêté interministériel du 11 Safar 1432 correspondant au 16 janvier 2011 fixant le cahier des clauses générales définissant les charges et sujétions de service public assignées aux chambres de commerce et d'industrie*
(JO N°09 du 09 Février 2011, P21) ;
- *Arrêté interministériel du 11 Safar 1432 correspondant au 16 janvier 2011 fixant le cahier des clauses générales définissant les charges et sujétions de service public assignées à la chambre Algérienne de commerce et d'Industrie*
(JO N°09 du 09 Février 2011, P22) ;
- *Arrêté du 22 Chaoual 1430 correspondant au 11 octobre 2009 fixant la quote-part des résultats des comptes de fin d'année du centre national du registre du commerce versée au profit de la chambre algérienne de commerce et d'industrie et les modalités de sa répartition*
(JO N°13 du 21 Février 2010, P19);

- Arrêté du 28 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 16 novembre 2009 fixant les modalités de répartition du produit du droit de timbre perçu au titre de l'immatriculation ou de la modification du registre du commerce au profit de la chambre algérienne du commerce et d'industrie et des chambres de commerce et d'industrie
(JO N°71 du 2 Décembre 2009, P18);
- Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 4 mars 2010 portant répartition des sièges des assemblées générales des chambres de commerce et d'industrie
(JO N°22 du 4 Avril 2010, P13);
- Arrêté du 7 Dhou El Hidja 1435 correspondant au 1^{er} octobre 2014 portant résultats des élections des assemblées générales des chambres de commerce et d'industrie
(JO N°70 du 07 Décembre 2014, P64);
- Arrêté du 7 Dhou El Hidja 1435 correspondant au 1er octobre 2014 portant résultats des élections du président et des vice-présidents de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie
(JO N°70 du 07 Décembre 2014, P64);
- Arrêté du 14 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 5 janvier 2015 fixant la liste des administrations représentées au conseil de la chambre algérienne de commerce et d'industrie.
(JO N°06 du 10 Février 2015, P24).

VI - 3- LE CENTRE ALGERIEN DE LA QUALITE ET DE L'EMBALLAGE « CACOE »

- Décret exécutif n° 89-147 du 08 août 1989 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage (C.A.C.Q.E)
(JO N°33 du 09 Août 1989, P750);
- Décret exécutif n°96-355 du 6 Joumada Ethania 1417 correspondant au 19 octobre 1996 portant création, organisation et fonctionnement du réseau des laboratoires d'essais et d'analyse de la qualité
(JO N°62 du 20 Octobre 1996, P11);
- Décret exécutif n°03-318 du 4 Chaâbane 1424 correspondant au 30 septembre 2003 modifiant et complétant le décret exécutif n°89-147 du 08 août 1989 portant création, organisation et fonctionnement du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage « CACQE »
(JO N°59 du 05 Octobre 2003, P5);
- Décret exécutif n°13-328 du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités d'agrément des laboratoires au titre de la protection du consommateur et de la répression des fraudes
(JO N°49 du 02 Octobre 2013, P17);
- Décret exécutif n°14-153 du 30 Joumada Ethania 1435 correspondant au 30 avril 2014 fixant les conditions d'ouverture et d'exploitation des laboratoires d'essais et d'analyse de la qualité
(JO N°28 du 14 Mai 2014, P4);
- Décret exécutif n°15-122 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant création, missions, organisation et fonctionnement du laboratoire national d'essais
(JO N°26 du 20 Mai 2015, P8);
- Arrêté du 17 Moharram 1418 correspondant au 24 Mai 1997 fixant la liste des laboratoires de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes
(JO N°60 du 10 Septembre 1997, P23);
- Arrêté du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE)
(JO N°63 du 04 Novembre 2009, P43);

- Arrêté du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 fixant la liste nominative des membres de la commission scientifique et technique du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)
(JO N°31 du 09 Mai 2010, P24) ;
- Arrêté du 2 Joumada Ethania 1431 correspondant au 5 mai 2011 modifiant l'arrêté du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 fixant la liste nominative des membres de la commission scientifique et technique du centre algérien du contrôle de la qualité de l'emballage (CACQE)
(JO N°64 du 27 Novembre 2011, P24);
- Arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE)
(JO N°59 du 28 Octobre 2012, P16);
- Arrêté du 4 Chaoual 1436 correspondant au 20 juillet 2015 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission d'agrément des laboratoires au titre de la répression des fraudes
(JO N°50 du 20 Septembre 2015, P45).

VI - 4 - LE CENTRE NATIONAL DU REGISTRE DU COMMERCE « CNRC »

- Décret exécutif n°92-68 du 4 Chaâbane 1412 correspondant au 18 février 1992 portant statut et organisation du centre national du registre de commerce (CNRC)
(JO N°14 du 23 Février 1992, P290);
- Décret exécutif n°92-69 du 4 Chaâbane 1412 correspondant au 18 février 1992 portant statut particulier des préposés du centre national du registre de commerce (CNRC)
(JO N°14 du 23 Février 1992, P294);
- Décret exécutif n°97-90 du 9 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 17 mars 1997 plaçant le centre national du registre du commerce sous l'égide du Ministre du commerce
(JO N°17 du 26 mars 1997, P13) ;
- Décret exécutif n°97-91 du 9 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 17 Mars 1997 modifiant le décret exécutif n° 92-68 au 18 février 1992 portant statut et organisation du centre national du registre du commerce
(JO N°17 du 26 mars 1997, P13) ;
- Décret exécutif n°97-92 du 9 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 17 Mars 1997 modifiant et complétant le décret exécutif n° 92-69 du 18 février 1992 portant statut particulier des préposés du centre national du registre du commerce
(JO N°17 du 26 mars 1997, P14);
- Décret exécutif n°98-109 du 17 Joumada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-68 du 4 Chaâbane 1412 correspondant au 18 février 1992 portant statut et organisation du centre national du registre du commerce (CNRC)
(JO N°20 du 05 avril 1998, P8) ;
- Décret exécutif n°01-230 du 17 Joumada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-68 du 4 Chaâbane 1412 correspondant au 18 février 1992 portant statut et organisation du centre national du registre du commerce (CNRC)
(JO N°45 du 12 aout 2001, P5) ;
- Décret exécutif n°03-266 du 7 Dhou Elhidja 1418 correspondant au 4 avril 1998 fixant les modalités de transfert au centre national du registre du commerce et aux préposés du centre national du registre du commerce des attributions exercées par les greffes, greffiers et secrétaires greffiers des tribunaux relatives à la tenue des registres publics des ventes et nantissements des fonds de commerce et aux formalités d'inscription des privilèges y afférents
(JO N°47 du 06 aout 2003, P3);

- *Décret exécutif n°08-43 du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 février 2008 modifiant le décret exécutif n°92-68 du 18 février 1992 portant statut et organisation du centre national du registre du commerce*
(JO N°07 du 10 Février 2008, P15);
- *Décret exécutif n°11-37 du 3 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 6 février 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-68 du 18 février 1992 portant statut et organisation du centre national du registre du commerce*
(JO N°09 du 09 Février 2011, P3);
- *Décret exécutif n°11-38 du 3 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 6 février 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-69 du 18 février 1992 portant statut particulier des préposés du centre national du registre du commerce*
(JO N°09 du 09 Février 2011, P5) ;
- *Arrêté du 23 Safar 1425 correspondant au 14 avril 2004 fixant les tarifs applicables par le centre national du registre du commerce au titre de la tenue des registres du commerce et des publicités légales*
(JO N°34 du 30 mai 2004, P13);
- *Arrêté du 23 Safar 1425 correspondant au 14 avril 2004 fixant les tarifs applicables par le centre national du registre du commerce au titre de la tenue des registres publics des ventes et nantissements des fonds de commerce, de l'outillage et du matériel d'équipement*
(JO N°35 du 2 Juin 2004, P16);
- *Arrêté du 7 Joumada Ethania 1433 correspondant au 29 avril 2012 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre national du registre du commerce*
(JO N°59 du 28 Octobre 2012, P17).

VI - 5 - LA SOCIETE DE REALISATION ET DE GESTION DES MACHES DE GROS
« EPE- SPA MAGROS »

VI- 6- LA SOCIETE ALGERIENNE DES FOIRES ET EXPOSITIONS

- *Ordonnance n°71-61 du 5 août 1971 portant création de l'Office National des Foires et Expositions*
(JO N°09 du 09 Février 2011, P5) ;
- *Ordonnance n°71-205 du 5 août 1971 portant transfert du palais des expositions à l'Office National des Foires et Expositions*
(JO N°09 du 09 Février 2011, P5).

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES
REGISSANT LA CONCURRENCE, LES CONDITIONS
D'EXERCICE DES ACTIVITES COMMERCIALES
ET DES PROFESSIONS REGLEMENTEES
ET LES REGLES APPLICABLES
AUX PRATIQUES COMMERCIALES

I – BUREAU DE LIAISON

- *Loi n°01-21 du 7 Chaoual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002*
(JO N°79 du 23 Décembre 2001, P3);
- *Arrêté du 26 Moharram 1437 correspondant au 9 novembre 2015 définissant les conditions et les modalités d'ouverture et de fonctionnement des bureaux de liaison non commerciaux*
(JO N°62 du 25 Novembre 2015, P8).

II - CODE DU COMMERCE

- *Ordonnance n°75-59 du 20 ramadhan 1395 correspondant au 26 septembre 1975 portant code de commerce*
(JO N°101 du 19 Décembre 1975, P1074);
- *Loi n°88-04 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 20 ramadhan 1395 correspondant au 26 septembre 1975 portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques*
(JO N°02 du 13 Janvier 1988, P29);
- *Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 20 ramadhan 1395 correspondant au 26 septembre 1975 portant code de commerce*
(JO N°27 du 27 Avril 1993, P3);
- *Ordonnance n°96-27 du 28 Rajab 1417 correspondant au 09 décembre 1996 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 20 ramadhan 1395 correspondant au 26 septembre 1975 portant code de commerce*
(JO N°77 du 11 Décembre 1996, P4);
- *Loi n°05-02 du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 6 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce*
(JO N°11 du 09 Février 2005, P7);
- *Décret exécutif n°95-438 du Aouel Chaâbane 1416 correspondant au 23 décembre 1995 portant application des dispositions du code de commerce relatives aux sociétés par actions et aux groupements*
(JO N°80 du 24 décembre 1995, P3).

III - CONCURRENCE

III - 1- LOIS ET ORDONNANCES FONDAMENTALES

- *Ordonnance n°03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence*
(JO N°43 du 20 juillet 2003, P21);
- *Loi n°08-12 du 21 Joumada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence*
(JO N°36 du 02 juillet 2008, P10);
- *Loi n°10-05 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence*
(JO N°46 du 18 aout 2010, P9) ;
- *Décret exécutif n°05-175 du 3 Rabie Ethani 1426 correspondant au 12 mai 2005 fixant les modalités d'obtention de l'attestation négative relative aux ententes et à la position dominante sur le marché*
(JO N°35 du 18 mai 2005, P3);

- Décret exécutif n°05-219 du 15 Jomada El Oula 1426 correspondant au 22 juin 2005 relatif aux autorisations des opérations de concentration

(JO N°43 du 22 juin 2005, P3).

III- 2- CONSEIL DE LA CONCURRENCE

- Décret présidentiel n°96-44 du 26 Chaâbane 1416 correspondant au 17 Janvier 1996 fixant le règlement intérieur du conseil de la concurrence

(JO N°5 du 21 Janvier 1996, P4) ;

- Décret exécutif n° 11-241 du 8 Chaâbane 1432 correspondant au 10 juillet 2011 fixant l'organisation et le fonctionnement du conseil de la concurrence

(JO N°39 du 13 Juillet 2011, P16) ;

- Décret exécutif n° 11-242 du 8 Chaâbane 1432 correspondant au 10 juillet 2011 portant création du bulletin officiel de la concurrence et définissant son contenu ainsi que les modalités de son élaboration

(JO N°39 du 13 Juillet 2011, P17).

III- 3- PRIX REGLEMENTES

- Décret exécutif n°96-31 du 24 Chaâbane 1416 correspondant au 15 janvier 1996 portant modalités de fixation des prix de certains biens et services stratégiques

(JO N°04 du 17 Janvier 1996, P9).

1- CONDITIONS DE RETOUR DU CLIENT AU SYSTEME A TARIFS (CONSOMMATION ANNUELLE DE GAZ ET D'ELECTRICITE)

- Décret exécutif n°07-310 du 25 Ramadhan 1428 correspondant au 7 octobre 2007 fixant le niveau de consommation annuelle en électricité et en gaz du client éligible et les conditions de retour du client éligible au système à tarifs

(JO N°64 du 10 Octobre 2007, P10).

2- FORFAIT ANNUEL AU TITRE DES PRESTATIONS DES P.T.T. AU PROFIT DES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX

- Décret exécutif n°2000-335 du 28 Rajab 1421 correspondant au 26 Octobre 2000 portant institution d'un forfait annuel au titre des prestations de télécommunications fournies par l'administration des postes et télécommunications au profit des administrations centrales, des établissements publics nationaux ainsi que des institutions de l'Etat

(JO N°64 du 31 Octobre 2000, P21).

3- HONORAIRES DE L'AVOCAT DESIGNE AU TITRE DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

- Ordonnance n°71-57 du 14 Jomada Ethania 1391 correspondant au 05 Aout 1971 relative à l'assistance judiciaire

(JO N°67 du 17 Aout 1975, P2) ;

- Loi n°09-02 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance n°71-57 du 5 août 1971 relative à l'assistance judiciaire

(JO N°15 du 08 Mars 2009, P8) ;

- Décret exécutif n°11-375 du 16 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 12 novembre 2011 fixant les conditions et modalités de paiement des honoraires de l'avocat désigné au titre de l'assistance judiciaire

(JO N°61 du 13 Novembre 2011, P46).

4- HONORAIRES DE L'HUISSIER DE JUSTICE

- *Loi n°06-03 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 Février 2006 portant organisation de la profession d'huissier de justice*
(JO N°14 du 08 Mars 2006, P20) ;
- *Décret exécutif n°09-78 du 15 Safar 1430 correspondant au 11 février 2009 fixant les honoraires de l'huissier de justice*
(JO N°11 du 15 Février 2009, P8).

5- MARGE DE DISTRIBUTION DE DETAIL ET PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL COMPRIME «GNC »- CARBURANT ET PRIX DE CESSION DU GAZ NATUREL

- *Décret exécutif n°05-128 du 15 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 24 avril 2005 portant fixation des prix de cession interne du gaz naturel*
(JO N°29 du 24 Avril 2005, P14) ;
- *Décret exécutif n°05-313 du 6 Chaâbane 1426 correspondant au 10 septembre 2005 fixant la marge de distribution de détail et le prix de vente du gaz naturel comprimé (GNC)-carburant*
(JO N°62 du 11 Septembre 2005, P4).

6- MARGES DE DISTRIBUTION ET PRIX DE VENTE DES PRODUITS PETROLIERS SUR LE MARCHE NATIONAL

- *Décret exécutif n° 06-06 du 9 Dhou El Hidja 1426 correspondant au 9 janvier 2006 portant fixation du prix de cession du pétrole brut entrée-raffinerie, des prix sortie-raffinerie, des marges de distribution et des prix de vente des produits pétroliers destinés à la consommation sur le marché national*
(JO N°02 du 15 Janvier 2006, P12).

7- MARGES PLAFONDS DE GROS ET DE DETAIL APPLICABLES AU CIMENT

- *Décret exécutif n°09-243 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 fixant les marges plafonds de gros et de détail applicables au ciment portland composé conditionné*
(JO N°44 du 26 Juillet 2009, P24).

8- MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU A USAGE AGRICOLE ET LES TARIFS Y AFFERENTS

- *Décret exécutif n°05-14 du 28 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 9 janvier 2004 définissant les modalités de tarification de l'eau à usage agricole ainsi que les tarifs y afférents*
(JO N°05 du 12 Janvier 2005, P7).

9- ORGE DESTINEE AUX ELEVEURS DE CHEPTELS OVINS, CAMELINS ET EQUINS

- *Décret exécutif n°08-168 du 7 Joumada Ethania 1429 correspondant au 11 juin 2008 fixant le prix de vente de l'orge destinée aux éleveurs de cheptels ovins, camelins et équins*
(JO N°30 du 11 Juin 2008, P13).

10- PRIX A LA PRODUCTION ET AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION DE SEMOULES DE BLE DUR, DES FARINES ET DES PAINS

- *Décret exécutif n°96-36 du 24 Chaâbane 1416 correspondant au 15 Janvier 1996 portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains*
(JO N°04 du 17 Janvier 1996, P13) ;

- Décret exécutif n°07-402 du 16 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 25 décembre 2007 fixant les prix à la production et aux différents stades de la distribution des semoules de blé dur
(JO N°80 du 26 Décembre 2007, P8).

11- PRIX DE VENTE DU GAZ SUR LE MARCHÉ NATIONAL

- Décret exécutif n°07-391 du 3 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 12 décembre 2007 fixant les modalités et les procédures pour la détermination du prix de vente, non comprises les taxes, du gaz sur le marché national
(JO N°79 du 18 Décembre 2007, P13);
- Décret exécutif n°10-21 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°07-391 du 3 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 12 décembre 2007 fixant les modalités et les procédures pour la détermination du prix de vente, non comprises les taxes, du gaz sur le marché national
(JO N°04 du 17 Janvier 2010, P8).

12- PRIX PLAFONDS A LA PRODUCTION ET AUX DIFFERENTS STADES DE LA DISTRIBUTION DU LAIT PASTEURISE CONDITIONNE

- Décret exécutif n°01-50 du 18 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 12 Février 2001 portant fixation du prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachets
(JO N°11 du 12 Février 2001, P20).

13- PRIX ET MARGES PLAFONDS DE L'HUILE RAFFINEE ORDINAIRE ET DU SUCRE BLANC

- Décret exécutif n°11-108 du Aouel Rabie Ethani 1432 correspondant au 6 mars 2011 fixant le prix plafond à consommateur ainsi que les marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution, aux stades de gros et de détail, de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc
(JO N°15 du 09 Mars 2011, P24) ;
- Arrêté du 28 Ramadhan 1432 correspondant au 28 août 2011 fixant la liste nominative des membres du comité interministériel chargé de l'examen et de l'évaluation des demandes de compensation des prix de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc
(JO N°50 du 11 Septembre 2011, P23).

14- REGLES DE TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET EN EAU D'ASSAINISSEMENT

- Décret exécutif n°05-13 du 28 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 9 janvier 2005 fixant les règles de Tarification des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que les tarifs y afférents
(JO N°05 du 12 Janvier 2005, P3).

15- REGLES APPLICABLES PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS POUR LA TARIFICATION DES SERVICES FOURNIS AU PUBLIC

- Décret exécutif n° 02-141 du 3 Safar 1423 correspondant au 16 avril 2002 fixant les règles applicables par les opérateurs de réseaux publics de télécommunications pour la tarification des services fournis au public
(JO N°28 du 21 Avril 2002, P11).

16- TARIFICATION DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES

- Décret exécutif n°98-269 du 7 Joumada El Oula 1419 correspondant au 23 Août 1998 portant actualisation des tarifs de transport de voyageurs assuré par la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF)
(JO N°65 du 02 Septembre 1998, P6) ;
- Décret exécutif n°98-329 du 22 Joumada Ethania 1419 correspondant au 13 Octobre 1998 portant actualisation des tarifs de transport de marchandises assuré par la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF)
(JO N°77 du 14 Octobre 1998, P10).

17- TARIFS PLAFONDS DE TRANSPORT DES VOYAGEURS PAR ATXI AUTOMOBILE

- Décret exécutif n°02-448 du 13 Chaoual 1423 correspondant au 17 décembre 2002 relatif aux tarifs plafonds du transport de voyageurs par taxi automobile
(JO N°85 du 22 Décembre 2002, P5).

18- TAUX DE LOYERS APPLICABLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION APPARTENANT A L'EATA ET AUX COLLECTIVITES LOCALES

- Décret exécutif n°98-237 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 Juillet 1998 portant majoration des taux de loyers applicables aux locaux à usage d'habitation appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements et organismes en dépendant
(JO N°55 du 29 Juillet 1998, P7).

IV- CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES COMMERCIALES

IV- 1- LOIS ET ORDONNANCES FONDAMENTALES

- Loi n°04-08 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales
(JO N°52 du 18 août 2004, P4);
- Ordonnance n°10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010 (Article 58)
(JO N°49 du 29 Août 2010, P14) ;
- Loi n°13-06 du 14 Ramadhan 1434 correspondant au 23 Juillet 2013 modifiant et complétant la loi n°04-08 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 Aout 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales
(JO N°39 du 31 Juillet 2013, P29).

IV- 2- ACTIVITES COMMERCIALES NON SEDENTAIRES

- Décret exécutif n°13-140 du 29 Joumada El Oula 1434 correspondant au 10 avril 2013 fixant les conditions d'exercice des activités commerciales non sédentaires
(JO N°21 du 23 Avril 2013, P12).

IV- 3- ACTIVITE DE MANDATAIRE- GROSSISTE EN FRUITS ET LEGUMES

- Décret exécutif n° 13-111 du 6 Joumada El Oula 1434 correspondant au 18 mars 2013 fixant les conditions d'exercice de l'activité de mandataire grossiste en fruits et légumes
(JO N°16 du 20 Mars 2013, P10).

IV- 4- ACTIVITE DE MANDATAIRE- GROSSISTE DE PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

- *Décret exécutif n°14-165 du 26 Rajab 1435 correspondant au 26 mai 2014 fixant les conditions d'exercice de l'activité de mandataire-grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture*

(JO N°32 du 12 Juin 2014, P5).

IV- 5- IMPLANTATION ET ORGANISATION DES ESPACES COMMERCIAUX

- *Décret exécutif n°12-111 du 13 Rabie Ethani 1433 correspondant au 6 mars 2012 fixant les conditions et les modalités d'implantation et d'organisation des espaces commerciaux et d'exercice de certaines activités commerciales*

(JO N°15 du 14 Mars 2012, P21).

IV- 6- LES ETRANGERS

- *Loi n°05-05 du 18 Joumada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005*

(JO N°36 du 02 Juillet 2008, P4) ;

- *Loi n°08-11 du 21 Joumada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie*

(JO N°36 du 02 Juillet 2008, P4) ;

- *Décret exécutif n°06-454 du 20 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 11 décembre 2006 relatif à la carte professionnelle délivrée aux étrangers exerçant sur le territoire national une activité commerciale, industrielle et artisanale ou une profession libérale*

(JO N°80 du 11 Décembre 2006, P18) ;

- *Décret exécutif n°09-181 du 17 Joumada El Oula 1430 correspondant au 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état par les sociétés commerciales dont les associés ou les actionnaires sont des étrangers*

(JO N°30 du 20 mai 2009, P15);

- *Décret exécutif n°09-296 du 12 Ramadhan 1430 correspondant au 2 septembre 2009 modifiant le décret exécutif n°09-181 du 17 Joumada El Oula 1430 correspondant au 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinées à la revente en l'état par les sociétés commerciales dont les associés ou les actionnaires sont des étrangers*

(JO N°51 du 6 septembre 2009, P37).

IV- 7- MODALITES D'INSCRIPTION AU REGISTRE DE COMMERCE

- *Décret exécutif n°15-111 du 14 Rajab 1436 correspondant au 3 mai 2015 fixant les modalités d'immatriculation, de modification et de radiation au registre du commerce*

(JO N°24 du 13 Mai 2015, P4).

IV- 8- SOCIETE DE CAPITAL SOCIAL

- *Loi n°06-11 du 28 Joumada El Oula 1427 correspondant au 24 juin 2006 relative à la société de capital investissement.*

(JO N°42 du 25 Juin 2006, P3) ;

- *Décret exécutif n°08-56 du 4 Safar 1429 correspondant au 11 février 2008 relatif aux conditions d'exercice de l'activité de la société de capital investissement*

(JO N°29 du 24 Février 2008, P7).

IV- 9- VALIDITE DE L'EXTRAIT DE REGISTRE DE COMMERCE

- *Arrêté du 22 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 13 janvier 2015 portant abrogation des dispositions de l'arrêté du 11 Rajab 1432 correspondant au 13 juin 2011 fixant la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré aux assujettis pour l'exercice de certaines activités*

(JO N°23 du 6 Mai 2015, P28).

V- FICHER NATIONAL DES FRAUDEURS

- *Ordonnance n°06-04 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 Juillet 2006 portant loi de finances complémentaire pour 2006*

(JO N°47 du 20 Juillet 2006, P3) ;

- *Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 Juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009*

(JO N°44 du 26 Juillet 2009, P4) ;

- *Décret exécutif n° 13-84 du 25 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 6 février 2013 fixant les modalités d'organisation et de gestion du fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux*

(JO N°09 du 10 Février 2013, P5).

VI- FONDS DU SUD

- *Décret exécutif n°95-301 du 9 Joumada El Oula 1416 correspondant au 4 Octobre 1995 fixant les modalités de mise en œuvre du système de remboursement des frais de transport terrestre des marchandises liés à l'approvisionnement des chefs-lieux de wilayas et à la distribution intra-wilaya dans les régions du sud du pays*

(JO N°58 du 08 Octobre 1995, P8);

- *Décret exécutif n°97-35 du 5 Chaoual 1417 correspondant au 12 Février 1997 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-041 intitulé « Fonds de compensation des frais de transport »*

(JO N°10 du 19 Février 1997, P16);

- *Décret exécutif n°07-216 du 25 Joumada Ethania 1428 correspondant au 10 juillet 2007 complétant le décret exécutif n°97-53 du 5 Chaoual 1417 correspondant au 12 février 1997 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-041 intitulé « Fonds de compensation des frais de transport »*

(JO N°46 du 15 Juillet 2007, P3);

- *Arrêté interministériel du 26 Joumada Ethania 1420 correspondant au 6 Octobre 1999 fixant le barème de remboursement des frais de transport terrestre inter-wilaya et intra-wilaya liés à l'approvisionnement des régions du Sud*

(JO N°81 du 17 Novembre 1999, P18);

- *Arrêté interministériel du 26 Ramadhan 1428 correspondant au 8 octobre 2007 modifiant l'arrêté interministériel du 26 Joumada Ethania 1420 correspondant au 6 octobre 1999 fixant le barème de remboursement des frais de transport terrestre inter-wilayas et intra-wilaya liés à l'approvisionnement des régions du Sud*

(JO N°72 du 20 Novembre 2007, P17);

- *Arrêté interministériel du 23 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 3 décembre 2007 fixant la liste des produits éligibles au remboursement des frais de transport*

(JO N°79 du 18 Décembre 2007, P21);

- Arrêté interministériel du 4 Safar 1429 correspondant au 11 février 2008 complétant l'arrêté interministériel du 26 Joumada Ethania 1420 correspondant au 6 octobre 1999 fixant le barème de remboursement des frais de transport terrestre inter-wilayas et intra-wilaya liés à l'approvisionnement des régions du Sud

(JO N°16 du 26 Décembre 2008, P16);

- Arrêté interministériel du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté interministériel du 23 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 3 décembre 2007 fixant la liste des produits éligibles au remboursement des frais de transport

(JO N°12 du 08 Mars 2015, P16).

VII- NOMENCLATURE DES ACTIVITES ECONOMIQUES « N.A.E »

- Décret exécutif n°15-249 du 15 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 29 septembre 2015 fixant le contenu, l'articulation ainsi que les conditions de gestion et d'actualisation de la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce

(JO N°52 du 30 septembre 2015, P5);

- Décret exécutif n°02-282 du 25 Joumada Ethania 1423 correspondant au 3 septembre 2002 portant institution de la nomenclature algérienne des activités et des produits

(JO N°68 du 08 Septembre 2002, P6) ;

- Arrêté du 2 Joumada Ethania 1430 correspondant au 27 mai 2009 portant modification et mise à jour de la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce

(JO N°42 du 19 Juillet 2009, P10) ;

- Arrêté du 7 Rajab 1433 correspondant au 28 mai 2012 portant modification et mise à jour de la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce

(JO N°49 du 9 Septembre 2012, P25).

VIII- PROFESSIONS ET ACTIVITES REGLEMENTEES

- Décret exécutif n°15-234 du 14 Dhou El Kaada 1436 correspondant au 29 août 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités et des professions réglementées soumises à inscription au registre du commerce

(JO N°48 du 9 septembre 2015, P7);

- Décret exécutif n°07-217 du 25 Joumada Ethania 1428 correspondant au 10 juillet 2007 fixant les conditions et les modalités d'organisation et de déroulement des manifestations commerciales périodiques

(JO N°46 du 15 Juillet 2007, P11);

- Arrêté du 7 Rabie Ethani 1422 correspondant au 29 juin 2001 fixant les conditions et les modalités de fonctionnement de la commission interministérielle chargée de l'harmonisation des textes relatifs aux professions et activités réglementées soumises à inscription au registre de commerce

(JO N°45 du 12 Août 2001, P16);

- Arrêté du 7 Rabie Ethani 1422 correspondant au 2 juillet 2001 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle chargée de l'harmonisation des textes relatifs aux professions et activités soumises à inscription au registre de commerce

(JO N°45 du 12 Août 2001, P17);

- Arrêté du 6 Chaoual 1432 correspondant au 5 septembre 2011 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle chargée d'harmoniser les textes réglementant les professions et les activités soumises à inscription au registre du commerce

(JO N°19 du 1^{er} Avril 2011, P28).

IX- REGISTRE DE COMMERCE

- *Loi n°90-22 du 18 août 1990 relative au Registre de commerce*
(JO N°36 du 22 août 1990, P988);
- *Loi n°91-14 du 14 Septembre 1991 modifiant et complétant la loi n°90-22 du 18 août 1990 relative au Registre de commerce*
(JO N°43 du 18 Septembre 1991, P3) ;
- *Ordonnance n°96-07 du 19 Chaâbane 1416 correspondant au 10 Janvier 1996 modifiant et complétant le décret exécutif la loi n°90-22 du 18 août 1990 relative au registre de commerce*
(JO N°03 du 14 Janvier 1996, P14);
- *Décret exécutif n°92-70 du 14 Chaâbane 1412 correspondant au 18 février 1992 relatif au bulletin officiel des annonces légales (B.O.A.L.)*
(JO N°14 du 23 février 1992, P298);
- *Décret exécutif n°97-42 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997 portant ré-immatriculation générale des commerçants*
(JO N°05 du 19 janvier 1997, P13);
- *Décret exécutif n°97-323 du 23 Rabie Ethania 1418 correspondant au 26 août 1997 complétant le décret exécutif n°97-42 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 Janvier 1997 portant ré-immatriculation générale des commerçants*
(JO N°57 du 27 août 1997, P8);
- *Décret exécutif n°2000-318 du 18 Rajab 1421 correspondant au 16 octobre 2000 fixant les modalités de communication au centre national du registre du commerce, par les juridictions et les autorités administratives concernées, de toutes décisions ou informations susceptibles d'entraîner des modifications ou des interdictions quant à la qualité de commerçant*
(JO N°61 du 18 Octobre 2000, P15);
- *Décret exécutif n°06-222 du 25 Joumada El Oula 1427 correspondant au 21 juin 2006, fixant le modèle et le contenu de l'extrait du registre du commerce*
(JO N°42 du 25 juin 2006, P7);
- *Décret exécutif n°14-363 du 22 Safar 1436 correspondant au 15 décembre 2014 relatif à l'abrogation des dispositions réglementaires relatives à la certification conforme à l'original des copies de documents délivrés par les administrations publique*
(JO N°72 du 16 Décembre 2014, P25);
- *Arrêté du 29 Chaoual 1427 correspondant au 21 novembre 2006 fixant le spécimen et les caractéristiques de l'extrait du registre du commerce*
(JO N°23 du 11 Avril 2007, P8);
- *Arrêté du 24 Joumada El Oula 1431 correspondant au 9 mai 2010 fixant le modèle de l'attestation de situation fiscale ainsi que les modalités de son application*
(JO N°39 du 23 Juin 2010, P18);
- *Arrêté du 22 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 13 janvier 2015 portant abrogation des dispositions de l'arrêté du 11 Rajab 1432 correspondant au 13 juin 2011 fixant la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré aux assujettis pour l'exercice de certaines activités*
(JO N°23 du 6 Mai 2015, P28).

X- REGLE 51/49

- *Loi n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 Juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 (Article 58)*
(JO N°44 du 26 Juillet 2009, P12) ;
- *Ordonnance n°10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010 (Article 45)*
(JO N°49 du 29 Août 2010, P12) ;

- *Loi n°12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2013 portant loi de finances pour 2013 (Article 35)*
(JO N°72 du 30 Décembre 2012, P13) ;
- *Loi n°13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 (Article 56)*
(JO N°72 du 29 Décembre 2011, P17);
- *Loi n°15-18 du 18 Rabie El Aouel 1437 correspondant au 30 décembre 2015 portant loi de finances pour 2015 (Article 66)*
(JO N°72 du 31 Décembre 2015, P3).

XI- REGLES APPLICABLES AUX PRATIQUES COMMERCIALES

XI-1- LOIS ET ORDONNANCES FONDAMENTALES

- *Loi n°04-02 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales*
(JO N°41 du 27 juin 2004, P3);
- *Loi n°10-06 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 modifiant et complétant la loi n°04-02 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales*
(JO N°46 du 18 août 2010, P10) ;
- *Décret exécutif n°05-472 du 11 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 13 décembre 2005 relatif aux procédures d'établissement de l'inventaire des biens saisis*
(JO N°81 du 14 Décembre 2005, P11);
- *Décret exécutif n°06-306 du 17 Chaâbane 1427 correspondant au 10 septembre 2006 fixant les éléments essentiels des contrats conclus entre les agents économiques et les consommateurs et les clauses considérées comme abusives*
(JO N°56 du 11 septembre 2006, P15);
- *Décret exécutif n°08-44 du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 Février 2008 modifiant et complétant le décret exécutif n°06-306 du 17 Chaâbane 1427 correspondant au 10 septembre 2006 fixant les éléments essentiels des contrats conclus entre les agents économiques et les consommateurs et les clauses considérées comme abusives*
(JO N°07 du 10 Février 2008, P15);
- *Décret exécutif n°09-65 du 11 Safar 1430 correspondant au 7 février 2009 fixant les modalités particulières d'information sur les prix applicables à certains secteurs d'activités ou à certains biens et services spécifiques*
(JO N° 10 du 11 Février 2009, P7).

XI-2- CONDITIONS ET MODALITES D'ETABLISSEMENT DE LA FACTURE

- *Décret exécutif n°05-468 du 8 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de livraison, du bon de transfert et de la facture récapitulative*
(JO N°80 du 11 Décembre 2005, P16);
- *Arrêté du 23 Ramadhan 1434 correspondant au 1^{er} août 2013 définissant l'acte d'établissement de fausses factures ou de factures de complaisance et fixant les modalités de la mise en application de leurs sanctions*
(JO N°30 du 21 Mai 2013, P7).

XI- 3- VENTE EN SOLDES

- *Décret exécutif n° 06-215 du 22 Jomada El Oula 1427 correspondant au 18 juin 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage*
(JO N°41 du 21 Juin 2006, P4).

XII- TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES FONDAMENTAUX

XII-1- AMENAGEMENT ET URBANISME

- *Loi n°90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme*
(JO N°52 du 2 Décembre 1990, P1408) ;
- *Loi n°04-05 du 27 Jomada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n°90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme*
(JO N°51 du 15 Août 2004, P3) ;
- *Décret exécutif n°15-19 du 4 Rabie Ethani 1436 correspondant au 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme*
(JO N°07 du 12 Février 2015, P4).

XII-2- ARTISANAT ET METIERS

- *Ordonnance n°96-01 du 19 Chaâbane 1416 correspondant au 10 Janvier 1996 fixant les règles régissant l'artisanat et les métiers*
(JO N°03 du 14 Janvier 1996, P3);
- *Décret exécutif n°97-140 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant la nomenclature des activités artisanales et des métiers*
(JO N°27 du 04 Mai 1997, P5) ;
- *Décret exécutif n°97-141 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du registre de l'artisanat et des métiers*
(JO N°27 du 04 Mai 1997, P6) ;
- *Décret exécutif n°97-142 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers*
(JO N°27 du 04 Mai 1997, P7) ;
- *Décret exécutif n°97-143 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant la forme et le contenu de la carte professionnelle de l'artisan et de l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers*
(JO N°27 du 04 Mai 1997, P8) ;
- *Décret exécutif n°97-144 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités de transfert de et délais des registres de l'artisanat et des métiers des instances communales aux chambres de l'artisanat et des métiers*
(JO N°27 du 04 Mai 1997, P12) ;
- *Décret exécutif n°97-145 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 définissant les qualifications professionnelles dans le secteur de l'artisanat et des métiers*
(JO N°27 du 04 Mai 1997, P12) ;
- *Décret exécutif n°15-124 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 modifiant et complétant le décret exécutif n°97-142 du 23 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 30 avril 1997 fixant les modalités d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers*
(JO N°26 du 20 Mai 2015, P3) ;
- *Arrêté interministériel du 9 Rabie Ethani 1434 correspondant au 19 Février 2013 fixant les conditions et les modalités de déroulement du test de qualification pour l'accès au titre d'artisan*
(JO N°37 du 21 Juillet 2013, P25).

XII-3- CODE DE PROCEDURE CIVILE ET ADMINISTRATIVE

- *Loi n°08-09 du 18 Safar 1429 correspondant au 25 février 2008 portant code de procédure civile et administrative*

(JO N°21 du 23 Avril 2008, P3).

XII- 4- CONDITIONS ET MODALITES DE CONCESSION DES TERRAINS RELEVANT DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT DESTINES A LA REALISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

- *Ordonnance n° 08-04 d'Aouel Ramadhan 1429 correspondant au 1^{er} septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation de projets d'investissements*

(JO N°49 du 3 Septembre 2008, P3) ;

- *Décret exécutif n°15-281 du 12 Moharram 1437 correspondant au 26 octobre 2015 fixant les conditions et modalités de concession convertibles en cession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation de projets de promotion immobilière à caractère commercial*

(JO N°49 du 3 Septembre 2008, P3).

XII- 5- EXTRAITS DE LOIS DE FINANCES

- *Loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008.*

(JO N°82 du 31 Décembre 2007, P3) ;

- *Loi n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 Juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009*

(JO N°44 du 26 Juillet 2009, P4) ;

- *Loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010*

(JO N°78 du 31 Décembre 2009, P3) ;

- *Ordonnance n°10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010*

(JO N°49 du 29 Août 2010, P3) ;

- *Loi n° 10-13 du 23 Moharram 1432 correspondant au 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011*

(JO N°80 du 30 Décembre 2010, P3) ;

- *Loi n°11-16 du 3 Safar 1433 correspondant au 28 décembre 2011 portant loi de finances pour 2012*

(JO N°72 du 29 Décembre 2011, P3);

- *Loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015*

(JO N°78 du 31 Décembre 2014);

- *Loi n°15-01 du 7 Chaoual 1436 correspondant au 23 juillet 2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015*

(JO N°40 du 23 Juillet 2015, P6).

XII -6- LOI DOMANIALE

- *Loi n°90-30 du 1^{er} décembre 1990 portant loi domaniale*

(JO N°52 du 2 Décembre 1990, P1416) ;

- *Loi n°08-14 du 17 Rajab 1429 correspondant au 20 juillet 2008 modifiant et complétant la loi n°90-30 du 1^{er} décembre 1990 portant loi domaniale*

(JO N°44 du 3 Août 2008, P9).

XII -7- LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

- *Ordonnance n°05-06 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande*

(JO N°59 du 28 Août 2005, P3) ;

- *Ordonnance n°06-09 du 19 Jomada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°05-06 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande*

(JO N°47 du 19 Juillet 2006, P18).

XII -8 - MISE EN CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS

- *Loi n°08-15 du 17 Rajab 1429 correspondant au 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement*

(JO N°44 du 3 Août 2008, P16).

XII -9 – MONNAIE ET CREDIT

- *Ordonnance n°03-11 du 27Jomada Ethania 1424 correspondant au 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit*

(JO N°52 du 27 Aout 2003, P3);

- *Ordonnance n°10-04 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 27Jomada Ethania 1424 correspondant au 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit*

(JO N°50 du 1^{er} Septembre 2010, P10).

XII -10 - MOUVEMENTS DE CAPITAUX DE ET VERS L'ETRANGER

- *Ordonnance n°96-22 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger*

(JO N°43 du 10 Juillet 1996, P8);

- *Ordonnance n°10-03 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°96-22 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger*

(JO N°50 du 1^{er} Septembre 2010, P8);

- *Arrêté interministériel du 4 Rabie Ethani 1425 correspondant au 24 mai 2004 portant nomination des agents chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger*

(JO N°66 du 20 Octobre 2004, P18).

XII -11 - ORIENTATION AGRICOLE

- *Loi n°08-16 du Aouel Chaâbane 1429 correspondant au 3 août 2008 portant orientation agricole*

(JO N°46 du 10 Août 2008, P3).

XII -12 – PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- *Loi n°06-01 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 Février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption*
(JO N°11 du 09 Février 2005, P3);
- *Loi n°10-05 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 Aout 2010 complétant la loi n°06-01 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 Février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption*
(JO N°50 du 1^{er} Septembre 2010, P14).

XII -13 – PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- *Loi n°05-01 du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme*
(JO N°11 du 09 Février 2005, P3);
- *Loi n°15-06 du 25 Rabie Ethani 1436 correspondant au 15 février 2015 modifiant et complétant la loi n°05-01 du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme*
(JO N°08 du 15 Février 2015, P4);
- *Décret exécutif n°15-153 du 28 Chaâbane 1436 correspondant au 16 juin 2015 fixant le seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux à travers les circuits bancaires et financiers*
(JO N°33 du 22 Juin 2015, P5).

XII -14 – REGLES GENERALES RELATIVES A LA CERTIFICATION ELECTRONIQUES

- *Loi n°15-04 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 fixant les règles générales relatives à la signature et à la certification électroniques*
(JO N°06 du 10 Février 2015, P6).

TEXTES LEGISLATIFS
ET REGLEMENTAIRES REGISSANT
LA CONFORMITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

I- PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

I - 1- LOIS ET ORDONNANCES FONDAMENTALES

- *Loi n°85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé*
(JO n°08 du 17 Février 1985, P122) ;
- *Loi n°87-17 du 1^{er} Août 1987 relative à la protection phytosanitaire*
(JO N°32 du 05 Août 1987, P804) ;
- *Loi n°88-07 du 26 janvier 1988 à l'hygiène, la salubrité, à la sécurité et à la médecine du travail*
(JO N°04 du 27 Janvier 1988, P84) ;
- *Loi n°88-08 du 26 janvier 1988 relative aux activités de la médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale*
(JO N°04 du 27 Janvier 1988, P90) ;
- *Loi n°90-17 du 31 Juillet 1990 modifiant et complétant la loi n°85-05 du 16 Février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé*
(JO n°35 du 15 Août 1990, P971) ;
- *Loi n°90-18 du 31 Juillet 1990 relative au système national légal de métrologie*
(JO n°35 du 15 Août 1990, P974) ;
- *Loi n°01-11 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 03 Juillet 2001 relative à la pêche et l'aquaculture*
(JO N°36 du 08 Juillet 2001, P3);
- *Loi n°01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets*
(JO N°77 du 15 Décembre 2001, P7);
- *Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire*
(JO N°77 du 15 Décembre 2001, P15);
- *Ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises*
(JO N°43 du 20 juillet 2003, P29) ;
- *Loi n°15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises*
(JO N°41 du 29 juillet 2015, P10) ;
- *Loi n°15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises (Rectificatif)*
(JO N°43 du 12 aout 2015, P7) ;
- *Loi n°03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable*
(JO N°43 du 20 Juillet 2003, P6);
- *Loi n°04-04 du 05 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la normalisation*
(JO N°41 du 27 Juin 2004, P12) ;
- *Décret présidentiel n°05-117 du 02 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 11 avril 2005 relatif aux mesures de protection contre les rayonnements ionisants*
(JO N°27 du 13 Avril 2005, P3) ;

- Décret présidentiel n°05-118 du 02 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 11 avril 2005 relatif à l'ionisation des denrées alimentaires
(JO N°27 du 13 Avril 2005, P25) ;
- Loi n°05-12 du 28 Joumada Ethania 1426 correspondant au 04 Aout 2005 relative à l'eau
(JO N°60 du 04 Septembre 2005, P3) ;
- Loi n°08-13 du 17 Rajab 1429 correspondant au 20 Juillet 2008 modifiant et complétant la loi n°85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé
(JO n°44 du 3 Août 2008, P3) ;
- Loi n°09-02 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 Juillet 2009 modifiant et complétant la loi n°05-12 du 28 Joumada Ethania 1426 correspondant au 04 Aout 2005 relative à l'eau
(JO N°44 du 26 Juillet 2009, P23) ;
- Loi n°09-03 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes
(JO N°15 du 8 mars 2009, P10);
- Loi n°14-07 du 13 Chaoual 1435 correspondant au 09 Août 2014 relative aux ressources biologiques
(JO N°48 du 10 Août 2014, P10) ;
- Loi n°15-08 du 12 Joumada Ethania 1436 correspondant au 2 avril 2015 modifiant et complétant la loi n°01-11 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture
(JO N°18 du 08 Avril 2015, P7) ;
- Ordonnance n°15-01 du 7 Chaoual 1436 correspondant au 23 juillet 2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015
(JO N°40 du 23 Juillet 2015, P6).

I - 2- CODE PENAL

- Ordonnance n°66-156 du 08 Juin 1966 portant code pénal
(JO n°49 du 11 Juin 1966, P530) ;
- Loi n°06-23 du 29 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 20 décembre 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal
(JO n°84 du 24 Décembre 2006, P10) ;
- Loi n° 09-01 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal
(JO n°84 du 24 Décembre 2006, P10).

I - 3- CREDIT A LA CONSOMMATION

- Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 Juillet 2009 portant loi de Finances complémentaire pour 2009
(JO n°24 du 13 Mai 2015, P9) ;
- Décret exécutif n°15-114 du 23 Rajab 1436 correspondant au 12 mai 2015 relatif aux conditions et aux modalités d'offres en matière de crédit à la consommation
(JO n°24 du 13 Mai 2015, P9).

I - 4- EMBLEME NATIONAL

- Décret n°63-249 du 10 Juillet 1963 portant définition des caractéristiques de l'écusson porteur de l'emblème national
(JO n°49 du 19 Juillet 1963, P727);
- Décret n°84-325 du 3 Novembre 1984 fixant les conditions de déploiement de l'emblème national
(JO n°55 du 07 Novembre 1984, P1275);

- Décret présidentiel n°97-365 du 25 Jomada El Oula 1418 correspondant au 27 Septembre 1997 relatif aux conditions d'utilisation de l'emblème national
(JO n°64 du 1er Octobre 1997, P4);
- Décret exécutif n°99-252 du 28 Rajab 1420 correspondant au 7 novembre 1999 fixant les conditions d'exercice de l'activité de confection et de fabrication de l'emblème national, de l'écusson porteur de l'emblème national et du fanion et les modalités du contrôle sur les confectionneurs et les utilisateurs
(JO n°79 du 9 Novembre 1999, P5);
- Décret exécutif n°13-108 du 5 Jomada El Oula 1434 correspondant au 17 mars 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n°99-252 du 28 Rajab 1420 correspondant au 7 novembre 1999 fixant les conditions d'exercice de l'activité de confection et de fabrication de l'emblème national, de l'écusson porteur de l'emblème national et du fanion et les modalités du contrôle sur les confectionneurs et les utilisateurs
(JO n°16 du 20 Mars 2013, P6).

I - 5- GENERALISATION DE L'UTILISATION DE LA LANGUE ARABE

- Loi n°91-05 du 16 Janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe
(JO n°03 du 16 Janvier 1990, P38);
- Ordonnance n°96-30 du 21 Décembre 1996 modifiant et complétant la loi n°91-05 du 16 Novembre 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe
(JO n°49 du 11 Juin 1996, P530).

I - 6- INFORMATION DU CONSOMMATEUR

- Loi organique n°12-05 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 Janvier 2012 relative à l'information
(JO N°02 du 15 Janvier 2012, P18);
- Décret exécutif n°06-217 du 22 Jomada El Oula 1427 correspondant au 18 Juin 2006 fixant les conditions de stockage, d'emballage et d'étiquetage des semences et plants
(JO n°41 du 21 Juin 2006, P8) ;
- Décret exécutif n°13-378 du 05 Moharram 1435 correspondant au 09 Novembre 2013 fixant les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur
(JO n°58 du 18 Novembre 2013, P8) ;
- Arrêté du 07 Dhou EL Hidja 1420 correspondant au 13 mars 2000 définissant le contenu des mentions et indications d'emballage des produits phytosanitaires à usage agricole
(JO N°28 du 14 Mai 2000, P27).

I - 7- MODALITES ET PROCEDURES DE CONTROLE DE LA CONFORMITE DES PRODUITS

- Décret exécutif n°87-146 du 30 Juin 1987 portant création de bureau d'hygiène communal
(JO N°27 du 01 Juillet 1987, P691) ;
- Décret exécutif n°90-39 du 03 Rajab 1410 correspondant au 30 janvier 1990 relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes
(JO N°05 du 31 janvier 1990, P175) ;
- Décret exécutif n°92-65 du 8 Chaâbane 1412 correspondant au 12 février 1992 relatif au contrôle de la conformité des produits fabriqués localement ou importés
(JO N°13 du 19 février 1992, P275);

- **Décret exécutif n°93-47 du 14 Chaâbane 1413 correspondant au 6 février 1993 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-65 du 8 Chaâbane 1412 correspondant au 12 février 1992 relatif au contrôle de la conformité des produits fabriqués localement ou importés**
(JO N°09 du 10 février 1993, P8);
- **Décret exécutif n°95-405 du 09 Rajab 1416 correspondant au 02 Décembre 1995 relatif au contrôle des produits phytosanitaires à usage agricole**
(JO N°75 du 06 Décembre 1995, P16) ;
- **Décret exécutif n°97-481 du 15 Chaâbane 1418 correspondant au 15 Décembre 1997 portant création de commission permanente chargée de l'inspection et de l'évaluation des marchandises avariées ou en séjour prolongé au niveau des ports de commerce**
(JO N°83 du 17 Décembre 1997, P10) ;
- **Décret exécutif n°99-156 du 07 Rabie Ethani 1420 correspondant au 20 Juillet 1999 modifiant et correspondant au décret exécutif n°95-405 du 09 Rajab 1416 correspondant au 02 Décembre 1995 relatif au contrôle des produits phytosanitaires à usage agricole**
(JO N°49 du 25 Juillet 1999, P14) ;
- **Décret exécutif n°01-315 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 modifiant et complétant le décret exécutif n°90-39 du 30 janvier 1990 relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes**
(JON°61 du 21 Octobre 2001, P9);
- **Décret exécutif n°04-319 du 22 Chaâbane 1425 correspondant au 07 octobre 2004 fixant les principes d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires**
(JO N°64 du 10 octobre 2004, P18);
- **Décret exécutif n°04-320 du 22 Chaâbane 1425 correspondant au 07 octobre 2004 relatif à la transparence des mesures sanitaires et Phytosanitaires et des obstacles techniques du commerce**
(JO N°64 du 10 octobre 2004, P20);
- **Décret exécutif n°05-458 du 28 Chaoual 1426 correspondant au 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état**
(JO N° 78 du 4 Décembre 2005, P3);
- **Décret exécutif n°05-465 du 04 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 06 décembre 2005 relatif à l'évaluation de la conformité**
(JO N°80 du 11 Décembre 2005, P8);
- **Décret exécutif n°05-467 du 08 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités de contrôle aux frontières de la conformité des produits importés**
(JO N°80 du 11 Décembre 2005, P13);
- **Décret exécutif n°10-69 du 15 Safar 1431 correspondant au 31 Janvier 2010 fixant les mesures applicables lors de l'importation et de l'exportation des produits phytosanitaires à usage agricole**
(JO N°09 du 03 Février 2010, P3) ;
- **Décret exécutif n°10-94 du Aouel Rabie Ethani 1431 correspondant au 17 Mars 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°97-481 du 15 Chaâbane 1418 correspondant au 15 Décembre 1997 portant création de la commission permanente chargée de l'inspection et de l'évaluation des marchandises avariées ou en séjour prolongé au niveau des ports de commerce**
(JO N°19 du 21 Mars 2010, P7);
- **Décret exécutif n°12-93 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 fixant les conditions et les modalités du bénéfice du statut d'opérateur économique agréé en douane**
(JO N°14 du 7 Mars 2012, P4);

- *Décret exécutif n°13-141 du 29 Jomada El Oula 1434 correspondant au 10 avril 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n°05-458 du 28 Chaoual 1426 correspondant au 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état*
(JO N°21 du 23 Avril 2013, P13);
- *Arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1410 correspondant au 14 juillet 1990 portant définition des modalités de prélèvement d'échantillons et des modèles d'imprimés du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes*
(JO N°52 du 27 octobre 1991, P1702);
- *Arrête du 16 Rabie Ethania 1427 correspondant au 14 mai 2006 définissant le spécimen et le contenu des documents relatifs au contrôle aux frontières de la conformité des produits importés*
(JO N°52 du 20 Aout 2006, P13) ;
- *Arrêté interministériel du 4 Ramadhan 1427 correspondant au 27 septembre 2006 définissant la procédure de communication des informations ayant trait à l'arrivée des produits importés*
(JO N°72 du 15 Novembre 2006, P23).

I - 8- PROPRIETE INTELLECTUELLE

- *Ordonnance n°66-86 du 28 avril 1966 relative aux dessins et modèles*
(JO n°35 du 03 Mai 2003, P333) ;
- *Ordonnance n°76-65 du 16 juillet 1975 relative aux appellations d'origine*
(JO n°59 du 23 Juillet 1976, P696) ;
- *Loi n°79-07 du 21 juillet 1979 relative au code des douanes (extrait)*
(JO n°30 du 24 Juillet 1979, P514) ;
- *Ordonnance n°03-06 du 19 Jomada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative aux marques*
(JO n°44 du 23 Juillet 2003, P18) ;
- *Loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008*
(JO n°82 du 31 Décembre 2007, P3).

I - 9- SECURITE DES PRODUITS

- *Décret exécutif n°12-203 du 14 Jomada Ethania 1433 correspondant au 6 mai 2012 relatif aux règles applicables en matière de sécurité des produits*
(JO N°28 du 09 Mai 2012, P16).

II- TEXTES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

II - 1- CONDITIONS D'HYGIENE

- *Décret exécutif n°91-53 du 23 février 1991 relatif aux conditions d'hygiène lors du processus de la mise à la consommation des denrées alimentaires*
(JO N°09 du 27 Février 1991, P285).

II - 2- QUANTITE DE PRODUITS A TRANSMETTRE AUX LABORATOIRES

- *Arrêté du 25 Safar 1416 correspondant au 23 juillet 1995 fixant dans le cadre de la répression des fraudes la quantité des produits à transmettre au laboratoire aux fins de son analyse physico-chimique et ses conditions de conservation*
(JO N°36 du 12 Juin 1996, P13).

II - 3- MATERIAUX EN CONTACT AVEC LES ALIMENTS ET/OU EMBALLAGES

- Décret exécutif n°91-04 du 19 Janvier 1991 relatif aux matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires et les produits de nettoyage de ces matériaux
(JO N°04 du 23 Janvier 1991, P62);
- Décret exécutif n°02-372 du 06 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 relatif aux déchets d'emballages
(JO N°74 du 13 Novembre 2002, P9);
- Décret exécutif n°04-210 du 10 Joumada Ethania 1425 correspondant au 28 juillet 2004 définissant les modalités de détermination des caractéristiques techniques des emballages destinés à contenir directement les produits alimentaires ou des objets destinés à être manipulés par les enfants
(JO N°47 du 28 juillet 2004, P8);
- Arrêté interministériel du 14 Chaâbane 1430 correspondant au 05 Août 2009 portant approbation du règlement technique relatif à la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois destinés au commerce
(JO N°23 du 11 Avril 2010, P13) ;
- Arrêté interministériel du 14 Chaâbane 1430 correspondant au 05 Août 2009 portant approbation du règlement technique relatif à la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois destinés au commerce (Rectificatif)
(JO N°34 du 23 Mai 2010, P27) ;
- Arrêté interministériel du 12 Chaâbane 1435 correspondant au 10 juin 2014 portant adoption du règlement technique fixant les caractéristiques techniques des sacs plastiques à bretelles
(JO N°67 du 12 Novembre 2014, P26).

II - 4- SPECIFICATIONS MICROBIOLOGIQUES DE CERTAINES DENREES ALIMENTAIRES

- Arrêté du 14 Safar 1415 correspondant au 23 juillet 1994 relatif aux spécifications microbiologiques de certaines denrées alimentaires
(JO N°57 du 14 Septembre 1994, P16);
- Arrêté interministériel du 25 Ramadhan 1418 correspondant au 24 janvier 1998 modifiant et complétant l'arrêté du 14 Safar 1415 correspondant au 23 juillet 1994 relatif aux spécifications microbiologiques de certaines denrées alimentaires
(JO N°35 du 27 mai 1998, P7).

II - 5- SPECIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES A L'IMPORTATION DE CERTAINES DENREES ALIMENTAIRES

- Arrêté du 14 Joumada Ethania 1416 correspondant au 07 novembre 1995 relatif aux spécifications techniques et aux règles applicables à l'importation de produits alimentaires
(JO N°76 du 10 Décembre 1995, P15).

II - 6- TEMPERATURES DE CONSERVATION DES DENREES ALIMENTAIRES

- Arrêté interministériel du 13 Chaâbane 1420 correspondant au 21 novembre 1999 relatif aux températures et procédés de conservation par réfrigération, congélation ou surgélation des denrées alimentaires
(JO N°87 du 08 Décembre 1999, P15) ;
- Arrêté interministériel du 13 Chaâbane 1420 correspondant au 21 novembre 1999 relatif aux températures et procédés de conservation par réfrigération, congélation ou surgélation des denrées alimentaires (rectificatif de la version arabe)
(JO N°12 du 12 Mars 2000, P20).

II - 7- TROC FRONTALIER

- Arrêté interministériel du 14 Février 1988 fixant les conditions et modalités d'importation et d'exportation de marchandises dans le cadre du commerce de troc frontalier avec le Niger
(JO N°11 du 16 Mars 1988, P337);
- Arrêté interministériel du 5 Avril 1991 fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Mali
(JO N°29 du 12 Juin 1991, P914);
- Arrêté interministériel du 5 Avril 1991 fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Mali
(JO N°29 du 12 Juin 1991, P915);
- Arrêté interministériel du 10 Rajab 1415 correspondant au 14 Décembre 1994 fixant modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali
(JO N°07 du 15 Février 1995, P30);
- Arrêté interministériel du 21 Rajab 1418 correspondant au 22 Novembre 1997 fixant modalités particulières d'exercice du commerce de troc frontalier à l'occasion de l'édition 1997 de l'Assihar de Tamenghasset
(JO N°18 du 29 Mars 1998, P15);
- Arrêté interministériel du 26 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 12 Avril 1999 complétant l'arrêté interministériel du 10 Rajab 1415 correspondant au 14 Décembre 1994 fixant modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali
(JO N°35 du 19 Mai 1999, P13);
- Arrêté interministériel du 17 Avril 2000 prorogation de la période de déroulement de l'édition 2000 de la foire annuelle d'Adrar
(JO N°28 du 14 Mai 2000, P17);
- Arrêté interministériel du 08 Mars 2001 fixant les modalités particulières d'exercice du commerce de troc frontalier à l'occasion de la première édition de la foire d'Ameni Tassili 2001
(JO N°26 du 09 Mai 2001, P12).

III-TEXTES REGISSANT CERTAINS DENREES ALIMENTAIRES

III - 1- ADDITIFS ALIMENTAIRES

- Décret exécutif n° 12-214 du 23 Joumada Ethania 1433 correspondant au 15 mai 2012 fixant les conditions et les modalités d'utilisation des additifs alimentaires dans les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine
(JO N° 30 du 16 Mai 2012, P16).

III - 2 - CACAO

- Arrêté interministériel du 25 Joumada Ethania 1420 correspondant au 5 octobre 1999 relatif aux spécifications des fèves de cacao et des produits cacaotés
(JO N°87 du 08 Décembre 1999, P10);
- Arrêté interministériel du 25 Joumada Ethania 1420 correspondant au 5 octobre 1999 relatif aux spécifications des fèves de cacao et des produits cacaotés (Rectificatif de la version arabe)
(JO N°12 du 12 Mars 2000, P20).

III - 3 - CAFE

- Décret exécutif n°92-30 du 15 Rajab 1412 correspondant au 20 janvier 1992 relatif aux spécifications et à la présentation des cafés
(JO N°06 du 26 Janvier 1992, P141);

- Décret exécutif n°96-371 du 21 Joumada Ethania 1417 correspondant au 3 novembre 1996 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-30 du 20 janvier 1992 relatif aux spécifications et à la présentation des cafés

(JO N°67 du 06 Novembre 1996, P5).

III - 4 - CONSERVES DE PUREE DE TOMATE

- Arrêté interministériel du 21 Rabie Ethania 1418 correspondant au 24 août 1997 relatif aux conserves de purée de tomate

(JO N°77 du 26 novembre 1997, P26).

III - 5 - CONTAMINANTS TOLERES DANS LES DENREES ALIMENTAIRES

- Décret exécutif n°14-366 du 22 Safar 1436 correspondant au 15 décembre 2014 fixant les conditions et les modalités applicables en matière de contaminants tolérés dans les denrées alimentaires

(JO N°74 du 25 Décembre 2014, P13).

III - 6 – DENREES ALIMENTAIRES HALAL

- Arrêté interministériel du 15 Joumada El Oula 1435 correspondant au 17 mars 2014 portant adoption du règlement technique fixant les règles relatives aux denrées alimentaires "halal"

(JO N°15 du 19 Mars 2014, P23).

III - 7 - EAUX MINERALES NATURELLES - EAUX DE SOURCE

- Décret exécutif n°04-196 du 27 Joumada El Oula 1425 correspondant au 15 juillet 2004 relatif à l'exploitation et la protection des eaux et la protection des eaux minérales naturelles et des eaux de sources

(JO n°45 du 18 juillet 2004, P8) ;

- Décret exécutif n°08-148 du 15 Joumada El Oula 1429 correspondant au 21 Mai 2008 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation de l'utilisation des ressources en eau

(JO n°26 du 25 Mai 2008, P7) ;

- Décret exécutif n°08-195 du 03 Rajab 1429 correspondant au 6 juillet 2008 fixant les conditions d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine par citernes mobiles

(JO n°38 du 09 juillet 2008, P7) ;

- Décret exécutif n°09-414 du 28 Dhou EL Hidja 1430 correspondant au 15 décembre 2009 fixant la nature, la périodicité et les méthodes d'analyse de l'eau de consommation humaine

(JO n°75 du 20 Décembre 2004, P10) ;

- Décret exécutif n° 10-26 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 fixant les méthodes et les produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine

(JO n°04 du 17 Janvier 2010, P15) ;

- Décret exécutif n°11-125 du 17 Rabie Ethani 1432 correspondant au 22 mars 2011 relatif à la qualité de l'eau de consommation humaine

(JO N°18 du 23 Mars 2011, P6) ;

- Décret exécutif n° 13-298 du 11 Chaoual 1434 correspondant au 18 août 2013 complétant le décret exécutif n° 04-196 du 27 Joumada El Oula 1425 correspondant au 15 juillet 2004 relatif à l'exploitation et à la protection des eaux minérales naturelles et des eaux de source

(JO N°43 du 28 Aout 2013, P39);

- Arrêté interministériel du 22 Dhou El Hidja 1426 correspondant au 22 janvier 2006 fixant les proportions d'éléments contenues dans les eaux minérales naturelles et les eaux de source ainsi que les conditions de leurs traitements ou les adjonctions autorisées
(JO N°27 du 26 Avril 2006, P9);
- Arrêté interministériel du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008 modifiant l'arrêté interministériel du 22 Dhou El Hidja 1426 correspondant au 22 janvier 2006 fixant les proportions d'éléments contenus dans les eaux minérales naturelles et les eaux de source ainsi que les conditions de leur traitement ou les adjonctions autorisées
(JO N°27 du 28 mai 2008, P14);
- Arrêté du 24 Rabie Ethani 1421 correspondant au 26 juillet 2000 relatif aux spécifications des eaux de boisson préemballées et aux modalités de leur présentation
(JO N°51 du 20 août 2000, P14) ;
- Arrêté du 21 Chaoual 1421 correspondant au 16 janvier 2001 modifiant l'arrêté du 24 Rabie Ethani 1421 correspondant au 26 juillet 2000 relatif aux spécifications des eaux de boisson préemballées et aux modalités de leur présentation
(JO N°06 du 26 Avril 2001, P12);
- Arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source
(JO N°84 du 29 Décembre 2004, P26) ;
- Arrêté du 21 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 21 mai 2005 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source
(JO N°60 du 04 Septembre 2005, P24) ;
- Arrêté du 10 Joumada Ethania 1426 correspondant au 17 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source
(JO N°68 du 09 Octobre 2005, P18) ;
- Arrêté du 7 Chaoual 1426 correspondant au 09 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source
(JO n°80 du 11 Décembre 2005, P23) ;
- Arrêté du 18 Dhou El Hidja 1426 correspondant au 18 janvier 2006 fixant la liste des laboratoires effectuant les analyses de la qualité des eaux minérales naturelles et des eaux de sources
(JO N°12 du 01 Mars 2006, P29).

III - 8 - LAITS ET PRODUITS LAITIERS

- Décret exécutif n°01-50 du 18 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 12 février 2001 portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachets
(JO N°11 du 12 Février 2001, P20);
- Arrêté interministériel du 29 Safar 1414 correspondant au 18 août 1993 relatif aux spécifications et à la présentation de certains laits de consommation
(JO N°69 du 27 Octobre 1993, P16);
- Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethania 1418 correspondant au 10 août 1997 relatif aux spécifications techniques des laits concentrés non sucrés et sucrés et aux conditions et modalités de leur présentation
(JO N°68 du 15 Octobre 1997, P21);

- Arrêté interministériel du 16 Jomada Ethania 1419 correspondant au 7 octobre 1998 relatif aux spécifications techniques des yaourts et aux modalités de leur mise à la consommation
(JO N°86 du 18 Novembre 1998, P22) ;
- Arrêté interministériel du 13 Chaâbane 1419 correspondant au 2 décembre 1998 relatif aux spécifications techniques des laits en poudre et aux conditions et modalités de leur présentation
(JO N°94 du 16 Décembre 1998, P23) ;
- Arrêté interministériel du 21 Chaâbane 1419 correspondant au 10 décembre 1998 relatif aux spécifications techniques des beurres et aux modalités de leur mise à la consommation
(JO N°96 du 23 Décembre 1998, P54) ;
- Arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation
(JO N°80 du 14 Novembre 1999, P7) ;
- Arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications de la matière grasse laitière anhydre et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation
(JO N°80 du 14 Novembre 1999, P9) ;
- Arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation (Rectificatif)
(JO N°12 du 12 Mars 2000, P15) ;
- Arrêté du 27 Dhou El Hidja 1420 correspondant au 2 avril 2000, modifiant et complétant l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation
(JO N°19 du 05 Avril 2000, P15) ;
- Arrêté du 3 Jomada El Oula 1429 correspondant au 8 mai 2008 modifiant et complétant l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation
(JO N°49 du 03 Septembre 2008, P10) ;
- Arrêté du 20 Rabie Ethani 1435 correspondant au 20 février 2014 modifiant l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation
(JO N°34 du 16 Juin 2014, P20).

III - 9 - FRUITS ET LEGUMES FRAIS ET SECS

- Décret exécutif n°13-260 du 28 Chaâbane 1434 correspondant au 7 juillet 2013 fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole
(JO N°36 du 18 Juillet 2013, P8) ;
- Arrêté interministériel du 25 Rajab 1414 correspondant au 8 janvier 1994 relatif à la qualité et à la présentation des fruits et légumes frais destinés à la consommation
(JO N°14 du 16 mars 1994, P5) ;
- Arrêté interministériel du 04 Jomada El Oula 1418 correspondant au 6 septembre 1997 relatif aux spécifications techniques de certains légumes secs et aux modalités de leur présentation
(JO N°77 du 26 novembre 1997, P31) ;
- Arrêté interministériel du 9 Safar 1433 correspondant au 3 janvier 2012 fixant la liste des légumes, des viandes et des fruits concernés par l'opération de régulation
(JO N°44 du 29 Juillet 2012, P18).

III - 10 - PREPARATIONS POUR NOURRISSONS

- Arrêté interministériel du Aouel Rabie Ethani 1433 correspondant au 23 février 2012 portant adoption du règlement technique algérien fixant les spécifications, les conditions et les modalités de présentation des préparations destinées aux nourrissons
(JO N° 49 du 9 Septembre 2012, P19) ;
- Arrêté interministériel du Aouel Rabie Ethani 1433 correspondant au 23 février 2012 portant adoption du règlement technique algérien fixant les spécifications, les conditions et les modalités de présentation des préparations destinées aux nourrissons (Rectificatif)
(JO N°65 du 5 Décembre 2012, P19).

III - 11- PRODUITS CARNES

- Décret exécutif n°91-514 du 22 décembre 1991 relatif aux animaux interdits à l'abattage
(JO N°68 du 25 Décembre 1991, P2180);
- Décret exécutif n° 95-363 du 18 Joumada Ethania 1416 correspondant au 11 novembre 1995 fixant les modalités d'inspection vétérinaire des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale destinés à la consommation humaine
(JO N°68 du 12 Novembre 1995, P19);
- Décret exécutif n°98-315 du 3 Octobre 1998 complétant le décret exécutif n° 95-363 du 18 Joumada Ethania 1416 correspondant au 11 novembre 1995 fixant les modalités d'inspection vétérinaire des animaux vivants et denrées animales ou d'origine animale destinés à la consommation humaine
(JO N°74 du 5 Octobre 1998, P6);
- Décret exécutif n° 04-82 du 26 Moharram 1425 correspondant au 18 mars 2004 fixant les conditions et modalités d'agrément sanitaire des établissements dont l'activité est lié aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que leur transport
(JO N°17 du 21 Mars 2004, P3);
- Décret exécutif n°10-90 du 24 Rabie EL Aouel 1431 correspondant au 10 mars 2010 complétant le décret exécutif n°04-82 du 26 Moharram 1425 correspondant au 18 mars 2004 fixant les conditions et modalités d'agrément sanitaire des établissements dont l'activité est lié aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que leur transport
(JO N°17 du 14 Mars 2010, P8);
- Arrêté interministériel du 1^{er} août 1984 instituant des inspections sanitaires vétérinaires au niveau des abattoirs, des poissonneries et des lieux de stockage des produits animaux et d'origine animale
(JO N°38 du 09 Septembre 1984, P972);
- Arrêté interministériel du 4 Safar 1416 correspondant au 2 juillet 1995 relatif à la mise à la consommation des volailles abattues
(JO N°59 du 11 Octobre 1995, P17);
- Arrêté interministériel du 19 Chaoual 1417 correspondant au 26 février 1997 relatif aux conditions de préparation et de commercialisation des merguez
(JO N°34 du 27 mai 1997, P65);
- Arrêté interministériel du 19 Joumada Ethania 1420 correspondant au 29 septembre 1999 fixant les règles de préparation et de mise à la consommation des viandes hachées à la demande
(JO N°76 du 31 octobre 1999, P11);
- Arrêté interministériel du 3 Rabie El Aoul 1422 correspondant au 26 mai 2001 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 4 Safar 1416 correspondant au 2 juillet 1995 relatif à la mise à la consommation des volailles abattues
(JO N°32 du 10 Juin 2001, P13) ;

- Arrêté du 25 Chaoual 1415 correspondant au 27 mars 1995 définissant les mesures générales de prévention en élevage avicole
(JO N°59 du 11 Octobre 1995, P19) ;
- Arrêté du 29 Safar 1417 correspondant au 15 juillet 1996 fixant les caractéristiques et modalités d'apposition des estampilles des viandes de boucherie
(JO N°65 du 30 Octobre 1996, P19) ;
- Arrêté du 24 Rabie Ethania 1421 correspondant au 26 juillet 2000 relatif aux règles applicables à la composition et à la mise à la consommation des produits carnés cuits
(JO N°54 du 30 Aout 2000, P12) ;
- Arrêté du 02 Rajab 1421 correspondant au 30 Septembre 2000 relatif au contrôle sanitaire au niveau des marchés à bestiaux
(JO N°61 du 18 Octobre 2000, P17) ;
- Arrêté du 20 Rabie Ethania 1425 correspondant au 09 juin 2004 modifiant et complétant l'arrêté du 24 Rabie Ethania 1421 correspondant au 26 juillet 2000 relatif aux règles applicables à la composition et à la mise à la consommation des produits carnés cuits
(JO N°51 du 15 aout 2004, P17) ;
- Arrêté du 28 Safar 1427 correspondant au 28 Mars 2006 précisant les dispositions relatives aux conditions de délivrance de l'agrément sanitaire des établissements de production, de conditionnement et d'entreposage des aliments pour animaux
(JO N°32 du 17 Mai 2006, P17).

III - 12- PRODUITS CEREALIERS ET PRODUITS DE LA MEUNERIE

- Décret exécutif n°91-572 du 24 Joumada Ethania 1412 correspondant au 31 décembre 1991 relatif à la farine de panification et au pain
(JO N°02 du 08 Janvier 1992, P43) ;
- Décret exécutif n°96-132 du 16 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 13 Avril 1996 portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains
(JO N°23 du 14 Avril 1996, P10) ;
- Décret exécutif n°01-145 du 14 Rabie Al Aouel 1422 correspondant au 06 Juin 2001 relatif aux conditions et modalités d'exercice de l'activité de boulanger et pâtissier
(JO N°32 du 10 Juin 2001, P5) ;
- Décret exécutif n°07-402 du 16 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 25 Décembre 2007 fixant les prix à la production et aux différents stades de la distribution des semoules de blé dur
(JO N°80 du 26 Décembre 2007, P8) ;
- Arrêté interministériel du 18 Moharram 1418 correspondant au 25 Mai 1997 relatif aux spécifications techniques des semoules de blé dur et aux conditions et modalités de leur étiquetage
(JO N°55 du 20 aout 1997, P15) ;
- Arrêté du 7 Dhou El Kaada 1411 correspondant au 21 mai 1991 relatif à la composition et aux conditions de présentation du pain mis à la consommation par les boulangers
(JO N°36 du 31 Juillet 1991, P1134).

III - 13- PRODUITS HALIEUTIQUES

- Décret exécutif n°04-86 du 26 Moharram 1425 correspondant au 18 Mars 2004 fixant les tailles minimales marchandes des ressources biologiques
(JO N°18 du 24 Mars 2004, P4) ;

- Décret exécutif n°04-188 du 19 Jomada El Oula 1425 correspondant au 07 Juillet 2004 fixant les modalités de capture, de transport, de commercialisation et d'introduction dans les milieux aquatiques des géniteurs, larves, alvins et des naissains ainsi que les modalités de capture, d'entreposage, d'importation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaires destinés à l'élevage, à la culture ou à la recherche scientifique
(JO N° 44 du 11 Juillet 2004, P3) ;
- Décret exécutif n°04-189 du 19 Jomada El Oula 1425 correspondant au 07 Juillet 2004 fixant les mesures d'hygiène et de salubrité applicables lors du processus de la mise à la consommation des produits de la pêche
(JO N° 44 du 11 Juillet 2004, P6) ;
- Arrêté interministériel du 22 Rajab 1422 correspondant au 10 Octobre 2001 complétant l'arrêté du 03 Safar 1418 correspondant au 08 Juin 1997 fixant les conditions et les modalités de pêche des coquillages vivants
(JO N° 71 du 25 Novembre 2001, P19) ;
- Arrêté du 08 Chaoual 1415 correspondant au 9 Mars 1995 fixant les tailles marchandes des grands migrateurs halieutiques
(JO N°19 du 12 Avril 1995, P22) ;
- Arrêté du 03 Safar 1418 correspondant au 08 Juin 1997 fixant les conditions et les modalités de pêche des coquillages vivants
(JO N° 59 du 03 Septembre 1997, P19) ;
- Arrêté du 13 Rabie Ethani 1435 correspondant au 13 février 2014 fixant la liste des produits de la pêche vénéneux
(JO N° 31 du 11 Juin 2014, P30).

III - 14- RIZ

- Arrêté interministériel du 04 Jomada El Oula 1418 correspondant au 6 septembre 1997 relatif aux spécifications techniques du riz et aux modalités de sa présentation
(JO N°77 du 26 novembre 1997, P29).

III - 15- SEL

- Décret exécutif n° 90-40 du 3 Rajab 1430 correspondant au 30 janvier 1990 rendant obligatoire la vente du sel iodé pour la prévention de la carence en iode
(JO N°05 du 31 Janvier 1990, P180).

III - 16 - SUCRE

- Arrêté interministériel du 20 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 27 avril 1997 fixant les spécifications techniques du sucre blanc
(JO N°55 du 20 aout 1997, P12);
- Arrêté interministériel du 20 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 27 avril 1997 fixant les spécifications techniques du sucre en poudre ou sucre glace
(JO N°55 du 20 aout 1997, P13).

III - 17 - VINAIGRE

- Arrêté interministériel du 24 Rajab 1418 correspondant au 25 novembre 1997 relatif aux Spécifications techniques et aux modalités et conditions de mise à la consommation des vinaïgres
(JO N°18 du 29 Mars 1998, P17).

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES
REGISSANT LA CONFORMITE DES PRODUITS
INDUSTRIELS ET/OU NON ALIMENTAIRES

I- PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

I - 1- LOIS ET ORDONNANCES FONDAMENTALES

- *Loi n°01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets*
(JO N°77 du 15 Décembre 2001, P7);
- *Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire*
(JO N°77 du 15 Décembre 2001, P15);
- *Ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises*
(JO N°43 du 20 juillet 2003, P29) ;
- *Loi n°15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises*
(JO N°41 du 29 juillet 2015, P10) ;
- *Loi n°15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises (Rectificatif)*
(JO N°43 du 12 aout 2015, P7) ;
- *Loi n°03-09 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 portant répression des infractions aux dispositions de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction*
(JO N°43 du 20 Juillet 2003, P3);
- *Loi n°03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable*
(JO N°43 du 20 Juillet 2003, P6);
- *Loi n°04-04 du 05 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la normalisation*
(JO N°41 du 27 Juin 2004, P12);
- *Loi n°09-03 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes*
(JO N°15 du 8 mars 2009, P10) ;
- *Ordonnance n°15-01 du 7 Chaoual 1436 correspondant au 23 juillet 2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015*
(JO N°40 du 23 Juillet 2015, P6).

I - 2- CODE PENAL

- *Ordonnance n°66-156 du 08 Juin 1966 portant code pénal*
(JO n°49 du 11 Juin 1966, P530) ;
- *Loi n°06-23 du 29 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 20 décembre 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal*
(JO n°84 du 24 Décembre 2006, P10) ;

- *Loi n° 09-01 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal*
(JO n°84 du 24 Décembre 2006, P10).

I - 3- CREDIT A LA CONSOMMATION

- *Ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 Juillet 2009 portant loi de Finances complémentaire pour 2009*
(JO n°24 du 13 Mai 2015, P9) ;
- *Décret exécutif n°15-114 du 23 Rajab 1436 correspondant au 12 mai 2015 relatif aux conditions et aux modalités d'offres en matière de crédit à la consommation*
(JO n°24 du 13 Mai 2015, P9);
- *Arrêté interministériel du 19 Rabie El Aouel 1437 correspondant au 31 décembre 2015 fixant les conditions et modalités d'offres en matière de crédit à la consommation.*
(JO n°01 du 06 Janvier 2016, P17).

I - 4- EMBLEME NATIONAL

- *Décret n°63-249 du 10 Juillet 1963 portant définition des caractéristiques de l'écusson porteur de l'emblème national*
(JO n°49 du 19 Juillet 1963, P727);
- *Décret n°84-325 du 3 Novembre 1984 fixant les conditions de déploiement de l'emblème national*
(JO n°55 du 07 Novembre 1984, P1275);
- *Décret présidentiel n°97-365 du 25 Joumada El Oula 1418 correspondant au 27 Septembre 1997 relatif aux conditions d'utilisation de l'emblème national*
(JO n°64 du 1er Octobre 1997, P4);
- *Décret exécutif n°99-252 du 28 Rajab 1420 correspondant au 7 novembre 1999 fixant les conditions d'exercice de l'activité de confection et de fabrication de l'emblème national, de l'écusson porteur de l'emblème national et du fanion et les modalités du contrôle sur les confectionneurs et les utilisateurs*
(JO n°79 du 9 Novembre 1999, P5);
- *Décret exécutif n°13-108 du 5 Joumada El Oula 1434 correspondant au 17 mars 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n°99-252 du 28 Rajab 1420 correspondant au 7 novembre 1999 fixant les conditions d'exercice de l'activité de confection et de fabrication de l'emblème national, de l'écusson porteur de l'emblème national et du fanion et les modalités du contrôle sur les confectionneurs et les utilisateurs*
(JO n°16 du 20 Mars 2013, P6).

I - 5- GARANTIE DES BIENS ET DES SERVICES

- *Décret exécutif n° 13-327 du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services*
(JO n°49 du 02 Octobre 2013, P5);
- *Arrêté interministériel du 21 Safar 1436 correspondant au 14 décembre 2014 fixant la durée de garantie par nature du bien*
(JO n°03 du 27 Janvier 2015, P21);
- *Arrêté du 19 Moharram 1436 correspondant au 12 novembre 2014 fixant le modèle du certificat de garantie*
(JO n°16 du 1er Avril 2015, P16).

I - 6- GENERALISATION DE L'UTILISATION DE LA LANGUE ARABE

- *Loi n°91-05 du 16 Janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe*
(JO n°03 du 16 Janvier 1990, P38);
- *Ordonnance n°96-30 du 21 Décembre 1996 modifiant et complétant la loi n°91-05 du 16 Novembre 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe*
(JO n°49 du 11 Juin 1996, P530).

I - 7- INFORMATION DU CONSOMMATEUR

- *Loi organique n°12-05 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 Janvier 2012 relative à l'information*
(JO N°02 du 15 Janvier 2012, P18);
- *Décret exécutif n°13-378 du 05 Moharram 1435 correspondant au 09 Novembre 2013 fixant les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur*
(JO n°58 du 18 Novembre 2013, P8).

I - 8- METROLOGIE LEGALE

- *Loi n°90-18 du 31 Juillet 1990 relative au système national légal de métrologie*
(JO n°35 du 15 Août 1990, P974) ;

I - 9- MODALITES ET PROCEDURES DE CONTROLE DE LA CONFORMITE DES PRODUITS

- *Décret exécutif n°90-39 du 03 Rajab 1410 correspondant au 30 janvier 1990 relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes*
(JO N°05 du 31 janvier 1990, P175) ;
- *Décret exécutif n°92-65 du 8 Chaâbane 1412 correspondant au 12 février 1992 relatif au contrôle de la conformité des produits fabriqués localement ou importés*
(JO N°13 du 19 février 1992, P275);
- *Décret exécutif n°93-47 du 14 Chaâbane 1413 correspondant au 6 février 1993 modifiant et complétant le décret exécutif n°92-65 du 8 Chaâbane 1412 correspondant au 12 février 1992 relatif au contrôle de la conformité des produits fabriqués localement ou importés*
(JO N°09 du 10 février 1993, P8);
- *Décret exécutif n°01-315 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 modifiant et complétant le décret exécutif n°90-39 du 30 janvier 1990 relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes*
(JON°61 du 21 Octobre 2001, P9);
- *Décret exécutif n°05-458 du 28 Chaoual 1426 correspondant au 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état*
(JO N° 78 du 4 Décembre 2005, P3);
- *Décret exécutif n°05-465 du 04 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 06 décembre 2005 relatif à l'évaluation de la conformité*
(JO N°80 du 11 Décembre 2005, P8);
- *Décret exécutif n°05-467 du 08 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités de contrôle aux frontières de la conformité des produits importés*
(JO N°80 du 11 Décembre 2005, P13);

- Décret exécutif n°12-93 du 8 Rabie Ethani 1433 correspondant au 1er mars 2012 fixant les conditions et les modalités du bénéfice du statut d'opérateur économique agréé en douane
(JO N°14 du 7 Mars 2012, P4);
- Décret exécutif n°13-141 du 29 Joumada El Oula 1434 correspondant au 10 avril 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n°05-458 du 28 Chaoual 1426 correspondant au 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état
(JO N°21 du 23 Avril 2013, P13);
- Arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1410 correspondant au 14 juillet 1990 portant définition des modalités de prélèvement d'échantillons et des modèles d'imprimés du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes
(JO N°52 du 27 octobre 1991, P1702);
- Arrête du 16 Rabie Ethania 1427 correspondant au 14 mai 2006 définissant le spécimen et le contenu des documents relatifs au contrôle aux frontières de la conformité des produits importés
(JO N°52 du 20 Aout 2006, P13) ;
- Arrêté interministériel du 4 Ramadhan 1427 correspondant au 27 septembre 2006 définissant la procédure de communication des informations ayant trait à l'arrivée des produits importés
(JO N°72 du 15 Novembre 2006, P23).

I - 10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Ordonnance n°66-86 du 28 avril 1966 relative aux dessins et modèles
(JO n°35 du 03 Mai 2003, P333) ;
- Ordonnance n°76-65 du 16 juillet 1975 relative aux appellations d'origine
(JO n°59 du 23 Juillet 1976, P696) ;
- Loi n°79-07 du 21 juillet 1979 relative au code des douanes (extrait)
(JO n°30 du 24 Juillet 1979, P514) ;
- Ordonnance n°69-16 du 16 Safar 1417 correspondant au 02 Juillet 1996 relative au dépôt légal
(JO n°41 du 03 Juillet 1996, P5) ;
- Ordonnance n°03-05 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins
(JO n°44 du 23 Juillet 2003, P3) ;
- Ordonnance n°03-06 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative aux marques
(JO n°44 du 23 Juillet 2003, P18) ;
- Ordonnance n°03-07 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative aux brevets d'invention
(JO n°44 du 23 Juillet 2003, P23) ;
- Ordonnance n°03-08 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 Juillet 2003 relative à la protection des schémas de configuration des circuits intégrés
(JO n°44 du 23 Juillet 2003, P30) ;
- Loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008
(JO n°82 du 31 Décembre 2007, P3).

I - 11- QUANTITES DE PRODUITS A TRANSMETTRE AU LABORATOIRE

- Arrêté du 25 Safar 1416 correspondant au 23 juillet 1995 fixant dans le cadre de la répression des fraudes la quantité des produits à transmettre au laboratoire aux fins de son analyse physico-chimique et ses conditions de conservation
(JO N°36 du 12 Juin 1996, P13).

I - 12- SECURITE DES PRODUITS

- *Décret exécutif n°12-203 du 14 Joumada Ethania 1433 correspondant au 6 mai 2012 relatif aux règles applicables en matière de sécurité des produits*
(JO N°28 du 09 Mai 2012, P16).

I - 13- TROC FRONTALIER

- *Arrêté interministériel du 14 Février 1988 fixant les conditions et modalités d'importation et d'exportation de marchandises dans le cadre du commerce de troc frontalier avec le Niger*
(JO N°11 du 16 Mars 1988, P337);
- *Arrêté interministériel du 5 Avril 1991 fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Mali*
(JO N°29 du 12 Juin 1991, P914);
- *Arrêté interministériel du 5 Avril 1991 fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Mali*
(JO N°29 du 12 Juin 1991, P915);
- *Arrêté interministériel du 10 Rajab 1415 correspondant au 14 Décembre 1994 fixant modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali*
(JO N°07 du 15 Février 1995, P30);
- *Arrêté interministériel du 21 Rajab 1418 correspondant au 22 Novembre 1997 fixant modalités particulières d'exercice du commerce de troc frontalier à l'occasion de l'édition 1997 de l'Assihar de Tamenghasset*
(JO N°18 du 29 Mars 1998, P15);
- *Arrêté interministériel du 26 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 12 Avril 1999 complétant l'arrêté interministériel du 10 Rajab 1415 correspondant au 14 Décembre 1994 fixant modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali*
(JO N°35 du 19 Mai 1999, P13);
- *Arrêté interministériel du 17 Avril 2000 prorogation de la période de déroulement de l'édition 2000 de la foire annuelle d'Adrar*
(JO N°28 du 14 Mai 2000, P17);
- *Arrêté interministériel du 08 Mars 2001 fixant les modalités particulières d'exercice du commerce de troc frontalier à l'occasion de la première édition de la foire d'Ameni Tassili 2001*
(JO N°26 du 09 Mai 2001, P12).

II- TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

II - 1- APPAREILS A PRESSION DE GAZ

- *Arrêté interministériel du 16 Dhou El Hidja 1434correspodant au 21 octobre 2013 portant règlement technique relatif aux bouteilles à pression de gaz en matériaux composites*
(JO N°01 du 07 Janvier 2015, P24).

II - 2 - APPAREILS FONCTIONNANT A L'ENERGIE ELECTRIQUE

- *Loi n°99-09 du 15 Rabie Ethani 1420 correspondant au 28 Juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie*
(JO N°51 du 02 Août 1999, P3);
- *Décret exécutif n°05-16 du Aouel Dhou EL Hidja 1425 correspondant au 11 Janvier 2005 fixant les règles spécifiques d'efficacité énergétique applicables aux appareils fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers*
(JO N°05 du 12 Janvier 2005, P9);

- Arrêté interministériel du 5 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 3 novembre 2008 fixant les appareils et les catégories d'appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique
(JO N°69 du 7 Décembre 2008, P15);
- Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 définissant la classification d'efficacité énergétique des appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique
(JO N°12 du 22 Février 2009, P15);
- Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 définissant les dispositions générales relatives aux modalités d'organisation et d'exercice du contrôle d'efficacité énergétique des appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique
(JO N°12 du 22 Février 2009, P21);
- Arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009 relatif à l'étiquetage énergétique des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique
(JO N°22 du 15 Avril 2009, P6);
- Arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009 relatif à l'étiquetage énergétique des climatiseurs à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique
(JO N°22 du 15 Avril 2009, P12);
- Arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009 relatif à l'étiquetage énergétique des lampes domestique soumises aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique
(JO N°22 du 15 Avril 2009, P19).

II - 3 - COMMERCIALISATION DE VEHICULES AUTOMOBILES NEUFS

- Décret exécutif n°15-58 du 18 Rabie Ethani 1436 correspondant au 8 février 2015 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs
(JO N°05 du 08 Février 2015, P12);
- Arrêté du 14 Rabie Ethani 1429 correspondant au 20 avril 2008 fixant les qualifications requises pour le personnel exerçant au niveau des concessionnaires
(JO N°49 du 03 Septembre 2008, P8);
- Arrêté du 27 Rajab 1429 correspondant au 30 juillet 2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de recours instituée par le décret exécutif n°07-390 du 3 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 12 décembre 2007 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de commercialisation de véhicules automobiles neufs
(JO N°50 du 07 Septembre 2008, P17);
- Arrêté du 2 Joumada Ethania 1436 correspondant au 23 mars 2015 fixant les cahiers des charges relatifs aux conditions et modalités d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules neufs
(JO N°16 du 1^{er} Avril 2015, P17);
- Arrêté du 23 Rajab 1436 correspondant au 12 mai 2015 Arrêté du 2 Joumada Ethania 1436 correspondant au 23 mars 2015 fixant les cahiers des charges relatifs aux conditions et modalités d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules neufs
(JO N°24 du 13 Mai 2015, P29).

II - 4 - EQUIPEMENTS SENSIBLES

- Loi n°2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 5 Aout 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications
(JO N°48 du 6 Aout 2000, P3);

- *Loi n°09-04 du 14 Chaâbane 1430 correspondant au 5 août 2009 portant règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication*
(JO N°47 du 16 Aout 2009, P4);
- *Décret exécutif n°09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 décembre 2009 fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles*
(JO N°73 du 13 Décembre 2009, P4);
- *Décret exécutif n°12-367 du 30 Dhou El Kaada 1433 correspondant au 16 octobre 2012 fixant les modalités applicables aux équipements des systèmes d'identification par fréquence radioélectrique (RFID)*
(JO N°58 du 21 Octobre 2012, P4);
- *Décret exécutif n°15-250 du 15 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 29 septembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'acquisition, d'utilisation et de cession des équipements d'aide à la pêche par les professionnels de la pêche.*
(JO N°52 du 30 Septembre 2015, P7);
- *Arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 13 Octobre 2011 fixant les conditions et les modalités d'acquisition, de détention, d'exploitation, d'utilisation et de cession des équipements sensibles*
(JO N°63 du 23 Novembre 2011, P22) ;
- *Arrêté interministériel du 24 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 8 septembre 2015 complétant la liste des équipements sensibles fixée à l'annexe 1 du décret exécutif n°09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 décembre 2009 fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles*
(JO N° N°52 du 30 Septembre 2015, P20).

II - 5 - INSTRUMENTS DE MESURE

- *Loi n°87-20 du 23 Décembre 1987 portant loi de finances pour 1988*
(JO N°54 du 25 Décembre 1987, P1386);
- *Décret exécutif n°91-537 du 25 décembre 1991 fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles*
(JO N°69 du 28 Décembre 1991, P2254);
- *Décret exécutif n°91-538 du 25 décembre 1991 relatif au contrôle et aux vérifications de conformité des équipements sensibles*
(JO N°69 du 28 Décembre 1991, P2262);
- *Décret exécutif n°91-538 du 25 décembre 1991 relatif au contrôle et aux vérifications de conformité des équipements sensibles (Rectificatif de la version française)*
(JO N°05 du 22 Janvier 1992, P115);
- *Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les conditions d'agrément des installateurs et réparateurs d'instruments de mesure*
(JO N°18 du 17 Mars 1993, P14);
- *Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les conditions d'approbation et de dépôt de d'instruments de mesure*
(JO N°18 du 17 Mars 1993, P15);
- *Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les conditions de fabrication des mesures de masse*
(JO N°18 du 17 Mars 1993, P9);
- *Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les dispositions applicables aux citernes destinées au transport des hydrocarbures*
(JO N°35 du 26 Mai 1993, P5);
- *Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les dispositions applicables aux compteurs de volume de gaz*
(JO N°25 du 25 Avril 1993, P23);

- Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les dispositions applicables aux compteurs d'eau froide
(JO N°34 du 23 Mai 1993, P13);
- Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les dispositions applicables aux compteurs horokilométriques (taximètres)
(JO N°22 du 11 Avril 1993, P9);
- Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les dispositions applicables aux ensembles de mesurage autre que l'eau
(JO N°24 du 21 Avril 1993, P18);
- Arrêté du 15 Juin 1992 fixant les dispositions applicables aux instruments de pesage
(JO N°18 du 17 Mars 1993, P4).

II - 6 - JEUX ET JOUETS

- Décret exécutif n°97-494 du 21 Chaâbane 1418 correspondant au 21 décembre 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets
(JO N°85 du 24 Décembre 1997, P8);
- Arrêté du 16 Ramadhan 1417 correspondant au 25 Janvier 1997 interdisant l'importation, la fabrication, la distribution et la commercialisation de jouets imitant des armes à poing et autres
(JO N°09 du 12 Février 1997, P12);
- Arrêté interministériel du 28 Chaâbane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère toxique ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou réglementée pour la fabrication desdits produits
(JO N°18 du 29 Mars 1998, P21);
- Arrêté interministériel du 3 Moharram 1430 correspondant au 31 décembre 2008 modifiant l'arrêté interministériel du 28 Chaâbane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou réglementée pour la fabrication desdits produits
(JO N°23 du 19 Avril 2009, P18).

II - 7 - LUBRIFIANTS

- Décret exécutif n°97-435 du 16 Rajab 1418 correspondant au 17 novembre 1997 portant réglementation du stockage et de la distribution des produits pétroliers
(JO N°77 du 26 Novembre 1997, P11);
- Décret exécutif n°13-176 du 19 Joumada Ethania 1434 correspondant au 30 avril 2013 fixant les conditions d'exercice des activités de fabrication, de stockage et de distribution de gros de lubrifiants et de régénération des huiles usagées
(JO N°25 du 12 Mai 2013, P11);
- Décret exécutif n°15-09 du 23 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 14 janvier 2015 fixant les modalités d'approbation des études de dangers spécifiques au secteur des hydrocarbures et leur contenu
(JO N°04 du 29 Janvier 2014, P14);
- Décret exécutif n°15-57 du 18 Rabie Ethani 1436 correspondant au 8 février 2015 fixant les conditions et les modalités d'exercice des activités de stockage et/ou de distribution des produits pétroliers
(JO N°08 du 15 Février 2015, P7);
- Arrêté du 24 Rabie Ethania 1421 correspondant au 26 juillet 2000 fixant le minimum requis des niveaux de performance des lubrifiants finis ainsi que les modalités et les conditions de leur mise à la consommation
(JO N°54 du 30 Aout 2000, P15).

II - 8 - MATIERES DANGEREUSES

- *Décret exécutif n°99-95 du 03 Moharram 1420 correspondant au 19 Avril 1999 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante*
(JO N°29 du 21 Avril 1999, P11);
- *Décret exécutif n°03-451 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 définissant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les matières et produits chimiques dangereux ainsi que les récipients de gaz sous pression*
(JO N°75 du 07 Décembre 2003, P4);
- *Décret exécutif n°03-452 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 fixant les conditions particulières relatives au transport routier de matières dangereuses*
(JO N°75 du 07 Décembre 2003, P7);
- *Décret exécutif n°09-321 du 19 Chaoual 1430 correspondant au 8 Octobre 2009 modifiant et complétant le décret exécutif n°99-95 du 03 Moharram 1420 correspondant au 19 Avril 1999 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante*
(JO N°59 du 14 Octobre 2009, P6);
- *Décret exécutif n° 10-19 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03-451 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 définissant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les matières et produits chimiques dangereux ainsi qu'aux récipients de gaz sous pression*
(JO N°04 du 17 Janvier 2010, P5);
- *Arrêté interministériel du 05 novembre 1989 relatif à la procédure de contrôle des opérations de chargement des et de déchargement des marchandises dangereuses*
(JO N°05 du 31 Janvier 2010, P192);
- *Arrêté interministériel du 05 Chaâbane 1424 correspondant au 1^{er} octobre 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante*
(JO N°07 du 31 Janvier 2004, P6);
- *Arrêté interministériel du 20 Safar 1425 correspondant au 10 avril 2004 fixant la composition, les missions et le fonctionnement du comité technique des matières et produits chimiques dangereux*
(JO N°35 du 2 Juin 2004, P 35);
- *Arrêté interministériel du 21 Chaâbane 1435 correspondant au 19 juin 2014 fixant les conditions et modalités d'acquisition sur le marché national des matières et produits chimiques dangereux par les personnes physiques ou morales dont les activités professionnelles ou personnelles nécessitent l'emploi de matières et/ou produits chimiques dangereux de manière ponctuelle, circonstancielle et/ou accessoire*
(JO N°23 du 06 Mai 2015, P8);
- *Arrêté interministériel du 10 Ramadhan 1435 correspondant au 8 juillet 2014 fixant les conditions et modalités d'habilitation du personnel affecté aux tâches de stockage des matières et produits chimiques dangereux ainsi que les récipients de gaz sous pression*
(JO N°23 du 06 Mai 2015, P15);
- *Arrêté interministériel du 10 Ramadhan 1435 correspondant au 8 juillet 2014 fixant les conditions et modalités de délivrance de l'agrément des opérateurs pour l'exercice des activités nécessitant l'emploi des matières et produits chimiques dangereux ainsi que les récipients de gaz sous pression*
(JO N°23 du 06 Mai 2015, P18);
- *Arrêté du 14 Chaâbane 1433 correspondant au 4 juillet 2012 portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux*
(JO N°37 du 21 Juillet 2013, P14).

II - 9 - MATERIAUX DE CONSTRUCTION

- Décret exécutif n°09-243 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 fixant les marges plafonds de gros et de détail applicables au ciment portland composé et conditionné
(JO N°44 du 26 juillet 2009, P24);
- Arrêté interministériel du 28 Chaoual 1417 correspondant au 8 mars 1997 relatif aux spécifications techniques et aux règles applicables aux aciers ronds de béton armé
(JO N°54 du 17 Aout 1997, P24);
- Arrêté interministériel du 3 Rabie Ethania 1424 correspondant au 4 juin 2003 portant sur les spécifications techniques et les règles applicables aux ciments.
(JO N°40 du 02 Juillet 2003, P16).

II - 10- PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES

- Arrêté interministériel du 28 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 1^{er} juillet 2000 portant interdiction de l'importation de pneus usagés
(JO N°43 du 19 Juillet 2000, P15);
- Arrêté interministériel d'Aouel Safar 1422 correspondant au 25 avril 2001 relatif aux spécifications, et aux modalités de mise à la consommation des pneumatiques des véhicules automobiles et leurs remorques
(JO N°26 du 09 Mai 2001, P15).

II - 11 - PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE

- Décret exécutif n°97-37 du 5 Ramadhan 1417 correspondant au 14 janvier 1997 définissant les conditions et les modalités de fabrication, de conditionnement, d'importation et de commercialisation sur le marché national des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
(JO N°04 du 15 janvier 1997, P13);
- Décret exécutif n°10-114 du 3 Joumada El Oula 1431 correspondant au 18 avril 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°97-37 du 5 Ramadhan 1417 correspondant au 14 janvier 1997 définissant les conditions et les modalités de fabrication, de conditionnement d'importation et de commercialisation sur le marché national des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
(J O N°26 du 21 avril 2010, P5).

II - 12 - PRODUITS TABAGIQUES

- Loi n°2000-26 du 27 Ramadhan 1421 correspondant au 23 décembre 2000 portant loi de finances pour 2001
(JO N°54 du 25 Décembre 1987, P1386);
- Décret exécutif n°04-331 du 04 Ramadhan 1425 correspondant au 18 octobre 2004 portant réglementation des activités de fabrication, d'importation et de distribution de produits tabagiques
(JO N°66 du 20 Octobre 2004, P5);
- Arrêté interministériel du 5 Joumada Ethania 1426 correspondant au 11 Juillet 2005 portant publication des prix de vente de cigarettes de la société Algéro- émiratie "STAEM"
(JO N°52 du 26 Juillet 2005, P30);
- Arrêté du 6 Moharram 1436 correspondant au 30 octobre 2014 fixant les modalités spéciales d'application de l'interdiction de l'usage du tabac à fumer dans les établissements et les structures relevant du secteur de la justice
(JO N°05 du 08 Février 2014, P22).

II - 13 - PRODITS TEXTILES

- *Décret exécutif n°97-429 du 10 Rajab 1418 correspondant au 11 novembre 1997 relatif aux spécifications techniques applicables aux produits textiles*
(JO N°75 du 12 Novembre 1997, P17);
- *Arrêté interministériel du 9 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 16 avril 1997 relatif aux conditions et modalités d'importation et de commercialisation des produits textiles confectionnés usagés*
(JO N°37 du 03 Juin 1997, P45) ;
- *Arrêté interministériel du 6 Dhou El kaâda 1421 correspondant au 31 janvier 2001 modifiant l'arrêté interministériel du 9 Dhou El Hidja 1417 correspondant au 16 avril 1997 relatif aux conditions et modalités d'importation et de commercialisation des produits textiles confectionnés usagés*
(JO N°11 du 12 Février 2001, P23).

II - 14 - PRODUITS TOXIQUES OU PRESENTANT UN RISQUE PARTICULIER

- *Décret exécutif n°97-254 du 3 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 8 juillet 1997 relatif aux autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier*
(JO N°46 du 9 Juillet 1997, P16);
- *Arrêté interministériel du 16 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 24 mars 1997 relatif aux spécifications techniques et aux conditions et modalités de mise à la consommation des eaux et extraits de Javel*
(JO N°34 du 27 Mai 1997, P71) ;
- *Arrêté interministériel du 28 Chaâbane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère toxique ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou réglementée pour la fabrication desdits produits*
(JO N°18 du 29 Mars 1998, P21);
- *Arrêté interministériel du 3 Moharram 1430 correspondant au 31 décembre 2008 modifiant l'arrêté interministériel du 28 Chaâbane 1418 correspondant au 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou réglementée pour la fabrication desdits produits*
(JO N°23 du 19 Avril 2009, P18).

RECUEIL DES TEXTES LEGISLATIFS
ET REGLEMENTAIRES REGISSANT
LE COMMERCE EXTERIEUR

I - PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- *Ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises*
(JO N°43 du 20 juillet 2003, P29) ;
- *Loi n°15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises*
(JO N°41 du 29 juillet 2015, P10) ;
- *Loi n°15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises (Rectificatif)*
(JO N°43 du 12 août 2015, P7) ;
- *Décret présidentiel n°98-252 du 15 Rabie Ethani 1419 correspondant au 08 Août 1998 portant ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la République Algérienne Démocratique et Populaire d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats Membres d'autre part, signé à valence le 22 Avril 2002 ainsi que ses annexes 1 à 6, les protocoles n° 1 à 7 et l'acte final y afférents*
(JO N°58 du 09 août 1998, P7);
- *Décret présidentiel n° 04-223 du 16 Joumada Ethania 1425 correspondant au 3 Août 2004 portant ratification de la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes faite à Tunis le 27 Février 1981*
(JO N°49 du 08 août 2004, P4);
- *Décret présidentiel n°05-159 du 18 Rabie El Aoual 1426 correspondant au 27 Avril 2005 portant ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la République Algérienne Démocratique et Populaire d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats Membres d'autre part, signé à valence le 22 Avril 2002 ainsi que ses annexes 1 à 6, les protocoles n° 1 à 7 et l'acte final y afférents*
(JO N°31 du 30 avril 2005, P3);
- *Décret exécutif n°05-220 du 15 Joumada El Oula 1426 correspondant au 22 juin 2005 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre des mesures de sauvegarde*
(JO N°43 du 22 juin 2005, P6);
- *Décret exécutif n°05-220 du 15 Joumada El Oula 1426 correspondant au 22 juin 2005 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre des mesures de sauvegarde (Rectificatif de la version française)*
(JO N°72 du 02 novembre 2005, P15);
- *Décret exécutif n°05-221 du 15 Joumada El Oula 1426 correspondant au 22 juin 2005 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du droit compensateur*
(JO N°43 du 22 juin 2005, P7);
- *Décret exécutif n°05-221 du 15 Joumada El Oula 1426 correspondant au 22 juin 2005 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du droit compensateur (Rectificatif)*
(JO N°72 du 02 novembre 2005, P15);
- *Décret exécutif n°05-222 du 15 Joumada El Oula 1426 correspondant au 22 juin 2005 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du droit antidumping*
(JO N°43 du 22 juin 2005, P12);

- *Décret exécutif n°15-306 du 24 Safar 1437 correspondant au 6 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licence d'importation ou d'exportation de produits et marchandises*
(JO N°66 du 9 décembre 2015, P7);
- *Arrêté du 15 Moharram 1428 correspondant au 3 février 2007 fixant les modalités et procédures d'organisation de l'enquête en matière d'application de mesures de sauvegarde*
(JO N°21 du 28 mars 2007, P13);
- *Arrêté du 15 Moharram 1428 correspondant au 3 février 2007 fixant les modalités et procédures d'organisation de l'enquête en matière d'application du droit compensateur*
(JO N°21 du 28 mars 2007, P14);
- *Arrêté du 15 Moharram 1428 correspondant au 3 février 2007 fixant les modalités et procédures d'organisation de l'enquête en matière d'application du droit antidumping*
(JO N°21 du 28 mars 2007, P16).

II - TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

II - 1- L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR **«ALGEX»**

- *Décret exécutif n° 04-174 du 23 Rabie Ethani 1425 correspondant au 12 juin 2004 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur*
(JO N°39 du 16 Juin 2004, P4);
- *Décret exécutif n°08-313 du 5 Chaoual 1429 correspondant au 5 octobre 2008 complétant le décret exécutif n°04-174 du 23 Rabie Ethani 1425 correspondant au 12 juin 2004 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur*
(JO N°58 du 08 Octobre 2008, P7);
- *Arrêté interministériel du 5 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 7 décembre 2005 fixant la classification des postes supérieurs de l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX).*
(JO N°26 du 23 Avril 2006, P14).

II - 2- CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

- *Décret exécutif n°04-173 du 23 Rabie Ethani 1425 correspondant au 12 juin 2004 portant composition et fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des exportations*
(JO N°39 du 16 juin 2004, P3).

II - 3- COMITE DE SUIVI DU COMMERCE EXTERIEUR

- *Décret exécutif n°09-429 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant création du Comité de suivi du commerce extérieur et fixant sa composition, ses missions et son organisation*
(JO N°77 du 30 décembre 2009, P7);
- *Arrêté du 26 Dhou El Hidja 1431 correspondant au 2 décembre 2010 fixant la liste nominative des membres du comité de suivi du commerce extérieur.*
(JO N°01 du 09 Janvier 2011, P24).

II - 4- FONDS SPECIAL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

- Décret exécutif n° 96-205 du 18 Moharram 1417 correspondant au 05 juin 1996 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-084 intitulé " fonds spécial pour la promotion des exportations "
(JO N°35 du 09 Juin 1996, P5) ;
- Décret exécutif n°08-07 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 modifiant complétant le décret exécutif n° 96-205 du 18 Moharram 1417 correspondant au 05 juin 1996 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-084 intitulé " fonds spécial pour la promotion des exportations "
(JO N°05 du 30 janvier 2008, P5).

II - 5- IMPORTATIONS SOUS FRANCHISE DES DROITS DE DOUANES

- Décret exécutif n°10-89 du 24 Rabie El Aoual 1431 correspondant au 10 mars 2010 fixant les modalités de suivi des importations sous franchise des droits de douanes dans le cadre des accords de libre échange
(JO N°17 du 14 mars 2010, P6);
- Décret exécutif n°13-85 du 25 Rabie El Aoual 1434 correspondant au 06 février 2013 modifiant et complétant le décret exécutif n°10-89 du 24 Rabie El Aoual 1431 correspondant au 10 mars 2010 fixant les modalités de suivi des importations sous franchise des droits de douane dans le cadre des accords de libre échange
(JO N°09 du 10 février 2013, P7) ;
- Décret exécutif n°14-219 du 15 Chaoual 1435 correspondant au 11 août 2014 complétant le décret exécutif n°10-89 du 24 Rabie El Aoual 1431 correspondant au 10 mars 2010 fixant les modalités de suivi des importations sous franchise des droits de douane dans le cadre des accords de libre échange
(JO N°49 du 20 Août 2014, P7).

II - 6- MESURES APPLICABLES A L'EXPORTATION DES PRODUITS

- Décret exécutif n°07-102 du 14 Rabie El Aoual 1428 correspondant au 2 avril 2007 fixant les conditions d'exportation de certains produits, matières et marchandises
(JO N°22 du 04 avril 2007, P9);
- Arrêté interministériel du 26 Rabie Ethani 1428 correspondant au 14 mai 2007 fixant la liste des produits, matières et marchandises soumis à un cahier des charges à l'exportation
(JO N°44 du 8 juillet 2007, P15).

II - 7- MESURES APPLICABLES A L'IMPORTATION/EXPORTATION DES PRODUITS

II - 7- 1- PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Décret exécutif n°10-69 du 15 Safar 1431 correspondant au 31 Janvier 2010 fixant les mesures applicables lors de l'importation et l'exportation des produits phytosanitaires à usage agricole
(JO N°09 du 03 Février 2010, P3).

II - 7- 1- PRODUITS VETERINAIRES

- Décret exécutif n°09-102 du 13 Rabie El Aoual 1430 correspondant au 10 Mars 2009 fixant les mesures applicables lors d'importation et d'exportation des médicaments à usage vétérinaire
(JO N°16 du 15 Mars 2009, P6).

-----0-----